



Réserve Naturelle Régionale du marais communal Du Poiré-sur-Velluire

Rapport d'activité 2023

Mars 2024

Avec le concours financier :



Cofinancé par
l'Union européenne



Le FEDER (Fond Européen de Développement Régional)



La Région Pays de la Loire



La commune des Velluire-sur-Vendée



Cette Action est Mise en Œuvre par :

La Parc naturel régional du Marais poitevin :



TABLE DES MATIERES

Rapport d'activités 2021.....	1
de la RNR du Marais communal.....	1
du Poiré-sur-Velluire.....	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS	5
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
PRÉAMBULE	7
1- RAPPELS	8
1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
1.2 Localisation de la Réserve Naturelle.....	9
1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle.....	10
1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique	10
1.4.1 Pratiques agricoles	10
1.4.2 Fonctionnement hydraulique.....	11
1.5 La richesse biologique de la RNR.....	11
1.5.1 Les mottureaux.....	11
1.5.2 Les habitats naturels	11
1.5.3 Les oiseaux	11
1.5.4 Amphibiens et reptiles.....	13
1.5.5 Autres taxons.....	13
1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale.....	14
1.6.1 Les enjeux de conservation	14
1.6.2 Les enjeux de connaissance	14
1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels	14
1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)	14
1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB).....	16
2- LA PROGRAMMATION 2023	21
2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »	21
2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »	21
2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »	30
2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »	36
2.1.4 Résultats de l'OLT I	39
2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion ».....	40

2.2.1 Les opération de l'Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers ».....	40
2.2.3 Résultats de l'OLT II	65
2.3 L'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »	66
2.3.1 Les opérations de l'Odp 3.1 « Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal	66
2.3.2 Les opérations de l'Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public ».....	71
2.3.3 Résultats de l'OLT III	77
2.4 l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs ».....	78
2.4.1 Les opérations de l'Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »	78
2.4.2 Les opérations de l'Odp 4.2 « Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux »	82
2.4.3 Résultats de l'OLT IV	85
3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2023	86
3.1 Les moyens humains en 2023.....	86
4- LA PROGRAMMATION 2024	89
5- BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2024	92
ANNEXES	93
ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL PRESCRIVANT LA DESTRUCTION DES CHARDONS DES CHAMPS	98

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Index des tableaux

Tableau 2 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme	15
Tableau 3 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité	16
Tableau 4 : Indicateurs d'évaluation OLT I	17
Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT II	18
Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT III	19
Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT IV	20

Index des cartes

Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019)	9
Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)	10

Index des figures

Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
Figure 2 carte de restauration des passages busés.....	24

LISTE DES ABREVIATIONS

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne	PNR MP : Parc naturel régional du Marais poitevin
AG : Assemblée générale	RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
ASA : Associations Syndicales Autorisées	RN : Réserve Naturelle
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels	RNF : Réserves Naturelles de France
CAD : Contrat d'Agriculture Durable	RNR : Réserve Naturelle Régionale
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest	RNV : Réserve Naturelle Volontaire
CPUE : Capture Par Unité d'Effort	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation	SIC : Site d'Intérêt Communautaire
CTMA : Contrat de Territoire Milieux Aquatiques	SIG : Système d'Information Géographique
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	SMVSA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise
DH : Directive Habitats	sp. : Species
DOCOB : Document d'Objectifs	STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple
EEE : Espèce Exotique Envahissante	TdB : Tableau de Bord
EPMP : Etablissement Public du Marais poitevin	UGB : Unité Gros Bétail
ETP : Equivalent Temps Plein	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
FDC85 : Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
FVPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
FEDER : Fond Européen de Développement Régional	ZPS : Zone de Protection Spéciale
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	
GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles	
Ha : Hectare	
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels	
IGN : Institut Géographique National	
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance	
ILA : Indice Linéaire d'Abondance	
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance	
Km : Kilomètre	
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux	
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique	
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	
ml : Mètre Linéaire	
MP : Marais poitevin	
NGF : Nivellement Général de la France	
OLT : Objectif à Long Terme	
OdP : Objectif de Plan	
OPN : Observatoire du Patrimoine Naturel	
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	
PAC : Politique Agricole Commune	
PG : Plan de Gestion	

PRÉAMBULE

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire, vaste prairie naturelle appartenant à la commune, est protégé depuis 1979 grâce à la mise en place de la Réserve de Chasse puis par son classement en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) en 1981. En 2012, le Conseil Régional des Pays de la Loire a labellisé ce site Réserve Naturelle Régionale (RNR) et un premier plan de gestion 2013-2018 est arrivé à son terme.

Après avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et validation par le Comité Consultatif de la RNR, un second plan de gestion, 2020-2025 est aujourd’hui en vigueur.

En amont de ces validations, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR MP) a proposé sa candidature pour devenir le futur gestionnaire de la RNR à compter de la date de l’arrêté de renouvellement de la réserve. La commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale. Ainsi, la commune et le PNR du Marais Poitevin ont signé une convention de délégation de gestion relative à la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire, le 4 septembre 2020 (Annexe 1).

Le présent rapport d’activités dresse dans sa première partie, le bilan opérationnel, humain et financier de l’année 2023.

Sur le temps imparti, le conservateur s'est attaché à répondre aux obligations administratives (rédaction d'appels d'offres, rédaction du rapport d'activités), à monter les dossiers de financements (FEDER), réaliser et/ou confier certains suivis biologiques.

Dans un second temps, la programmation 2024 ainsi que les moyens humains et financiers qui y sont liés sont succinctement présentés.

1- RAPPELS

1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR

Le premier plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est arrivé à son terme en 2018. L'élaboration du second plan de gestion 2020-2025 a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et sa rédaction a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée.

Le 5 mars 2020, l'évaluation du premier plan de gestion 2013-2018 ainsi que le nouveau plan de gestion 2020-2025 ont été présentés aux membres du Comité Consultatif (CC) qui ont adopté ces documents sans modification.

Le 16 mars 2020, le PNR se positionne comme gestionnaire et sollicite la Région.

L'Arrêté régional du 29 mai 2020 désigne le PNR du Marais poitevin gestionnaire de la RNR.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est réuni le 18 juin 2020 pour une présentation du nouveau plan de gestion 2020-2025. L'instance donne un avis favorable avec quelques points de réserve.

La convention de gestion 2020-2022 entre le PNR gestionnaire et la Région des Pays de la Loire est signée le 9 juillet 2020. Elle marque le démarrage opérationnel de la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire et la reprise des points de réserve émis par le CSRPN.

Une convention de délégation de gestion est également signée entre la commune et le PNR (Annexe 1).



Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR

1.2 Localisation de la Réserve Naturelle

Parmi les 22 Réserves Naturelles que compte la Région Pays de la Loire, celle du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est située au Sud du Département de la Vendée, sur la nouvelle commune des Velluire-sur-Vendée issue de la fusion des communes du Poiré-sur-Velluire et de Velluire (carte 1). Elle est localisée à 13 km de Fontenay-le-Comte, au sud de la route départementale reliant Fontenay-le-Comte à Luçon. La Commune fait partie du Parc naturel régional du Marais poitevin.

La RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est localisée dans la partie centrale du Marais poitevin, ancien golfe des Pictons (carte 2). Ce dernier est la deuxième zone humide de France de par sa taille après la Camargue. L'ensemble des milieux humides qui le compose, en fait un site d'importance nationale voire internationale.

À l'échelle de l'Europe, le Marais poitevin représente près d'un tiers des 300 000 ha des marais littoraux atlantiques. Il est situé au carrefour de plusieurs grandes zones climatiques et à l'interface terre et océan. Il se situe aussi sur une voie de migration importante pour les oiseaux du Paléarctique occidental. Depuis le début du VII^e siècle, le Marais poitevin a connu des endiguements successifs afin de créer des secteurs isolés des marées et des crues. Ces terrains, une fois drainés et remembrés, ont pu être cultivés. Ce phénomène de poldérisation se retrouve notamment tout autour de la Réserve.



1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle



Carte 2 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)

La Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur une surface de 241 ha 08 a et 33 ca. La commune des Velluire-sur-Vendée en est entièrement propriétaire. Deux parcelles cadastrales sont concernées. Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, le Marais communal est classé en zone Naturelle (N).

La limite de la RNR correspond aux berges des canaux et des fossés périphériques au site.

1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique

1.4.1 Pratiques agricoles

Sur le Marais communal, l'élevage pratiqué correspond à un pâturage collectif et plurispécifique libre. Un règlement d'accès au communal du Poiré-sur-Velluire dicte les modalités pour les exploitants agricoles pour pouvoir mettre des animaux à pâtruser.

Une particularité de ce communal est que les agriculteurs de la commune sont prioritaires. Ainsi, suite à la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire, les animaux présents sur le site appartenaient aux cinq éleveurs de la nouvelle commune.

En parallèle, en fonction des années entre trois et cinq particuliers mettent à pâtruser des chevaux sur le communal.

La commune des Velluire-sur-Vendée est également signataire de la Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin depuis 1989 et l'a renouvelée en 2017. Cette convention a pour objectif de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique. Elle associe les compétences des différents partenaires : les communes, le Parc, les Chambres d'Agriculture et la LPO.

1.4.2 Fonctionnement hydraulique

Le fonctionnement hydraulique du communal réside principalement dans les origines de son alimentation en eau. Il est alimenté naturellement par la pluviométrie et par une ligne de résurgences situées sur la bordure Nord et Nord-Est du communal (limite plaine).

Au regard de la particularité altimétrique du Marais communal et exception faite pour la baisse de Morusson, il n'est pas possible d'apporter de l'eau libre dans l'espace prairial via le fossé périphérique sans dépasser la cote critique de 2m90.

En conséquence, seules la pluviométrie et les résurgences situées sur la bordure nord du communal permettent d'augmenter les niveaux d'eau au sein même du communal. Dans ce cas, le caractère humide avec la présence d'eau libre dans les baisses est envisageable sans craindre des inondations.

Un protocole de gestion de l'eau a été signé entre la commune et l'EPMP. Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité.

1.5 La richesse biologique de la RNR

1.5.1 Les mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a revu le chapitre consacré aux mottureaux (Annexe 3). L'origine de leur formation reste à préciser et il s'agit également de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.

1.5.2 Les habitats naturels

Au total, 10 habitats sur 14 sont reconnus d'intérêt communautaire, couvrant 64 % du communal, soit presque les deux tiers du site. Les résultats de la cartographie des habitats montrent que sept unités de végétation se rattachent à l'habitat « prairies subhalophiles thermo-atlantiques ». Ils mettent également en avant l'intérêt des deux habitats aquatiques et des vasières dénudées, seul habitat d'intérêt prioritaire. Suite au CSRPN des modifications étaient à apporter au diagnostic flore et sur les fiches actions.

1.5.3 Les oiseaux

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire est situé sur la vallée de la Vendée. Il joue, pour l'avifaune, trois rôles primordiaux :

- Rôle de remise (ou refuge).
- Rôle d'alimentation pour les oiseaux migrateurs et hivernants.
- Rôle d'accueil pour les espèces nicheuses.

L'avifaune nicheuse :

Au cours du dernier plan de gestion les suivis menés sur l'installation des couples de limicoles nicheurs révèlent la présence en moyenne de 6 couples de Vanneau Huppé, sans que le succès de reproduction puisse être avéré. Le Chevalier gambette est régulièrement observé en période de reproduction mais aucun n'indice n'a permis d'attester la reproduction. Pour les anatidés, hormis le Canard colvert, il n'existe pas de données récentes sur la nidification d'autres espèces.

D'autres espèces telles que la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre, le Pipit farlouse, le Rossignol philomèle, le Pigeon ramier, etc. nichent également sur et en bordure du Marais communal. Enfin, la Sarcelle d'été et la Pie-grièche à tête rousse ont niché par le passé sur le communal.

En termes de patrimonialité, 1 espèce est considérée en danger (EN) et 7 vulnérables (VU) au niveau national. A l'échelle de la Région Pays de la Loire, 1 espèce est considérée en danger et 3 espèces sont considérées vulnérables.

L'avifaune hivernante :

L'hivernage et le stationnement des anatidés sur la RNR sont conditionnés en partie par les surfaces en eau libre, l'absence de dérangement et le flux migratoire. La RNR constitue, à l'échelle du Marais poitevin, une remise diurne pour les anatidés.

L'hivernage des limicoles est conditionné par l'hygrométrie des sols (facilité d'accès à la ressource alimentaire) et au maintien d'une zone non dérangée. La configuration du site (faible surface et aspect longitudinal) peut être un frein au stationnement massif pour ce groupe d'espèces. Généralement plus grégaires que les anatidés, les effectifs peuvent s'avérer d'autant plus variables. Dans le cadre du comptage Wetlands, les effectifs oscillent entre 24 individus en 2014 et 985 individus en 2015.

L'avifaune migratrice :

Parmi les espèces qui utilisent la RNR à cet effet, 4 espèces sont inscrites à la Liste Rouge Régionale avec une priorité très élevée. La Barge à queue noire est également considérée vulnérable à l'échelle nationale.

Pour ces quatre espèces, la RNR semble jouer un rôle mineur. Elles ont plutôt tendance, en Marais Poitevin, à privilégier des grands espaces de prairies inondées tardivement, tels que les Marais communaux, la RNR de la Vacherie ou la RNN de Saint-Denis-du-Payré. Les effectifs maximums constatés pour ces espèces sont de quelques individus.

Suite au passage en CSRPN un inventaire complet des connaissances sur l'avifaune a été réalisé et une synthèse a été rédigée.

1.5.4 Amphibiens et reptiles

L'état actuel des connaissances sur la RNR fait mention de 7 espèces d'amphibiens dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région Pays de la Loire et 4 espèces de reptiles protégées dont 1 déterminante en Région pays de la Loire.

1.5.5 Autres taxons

39 espèces de mammifères ont été recensées sur le Marais communal, parmi lesquelles 9 sont déterminantes à l'échelle de la Région pays de la Loire (Belette, Loutre d'Europe, Campagnol amphibia et 6 espèces de chiroptères).

Sur la RNR, 32 espèces d'odonates sont actuellement connues et 3 sont déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 36 espèces de papillons ont été inventoriées dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 28 espèces d'orthoptères dont 5 déterminantes à l'échelle de la Région PDL sont inscrites à la liste des espèces observées sur la RNR.

Le peuplement piscicole des abords de la RNR est connu pour être constitué de 19 espèces dont 8 déterminantes à l'échelle de la Région PDL.

Le Lépidure (*Lepidurus apus*) a été découvert sur le communal du Poiré-sur-Velluire en 2005.

La RNR est actuellement colonisée par plusieurs espèces animales et végétales exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon, Ragondins, Rat musqués, Ecrevisse de Louisiane, Poisson chat et Perche soleil notamment).

1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale

1.6.1 Les enjeux de conservation

Seconde zone humide de France et placé sous l'une des voies de migration de l'avifaune du Paléarctique occidental, le Marais poitevin est prédisposé à une fréquentation avienne importante et joue pour certaines espèces, un rôle d'importance nationale. A ce titre, « **l'accueil des oiseaux d'eau** » sur la durée de leur cycle biologique constitue aussi un enjeu prioritaire.

De la même manière « **l'accomplissement des cycles biologiques de toutes les espèces (animales et végétales) caractéristiques de la zone humide** » doit correspondre à un enjeu de la RNR, bien que des priorisations existent en fonction de la valeur patrimoniale de certains taxons et du rôle de la RNR à leur égard.

1.6.2 Les enjeux de connaissance

« **Niveaux d'eau** » et « **pratiques agricoles** » intra et supra (proches) RNR constituent les enjeux essentiels de la gestion et correspondent aux principaux leviers capables d'influencer significativement la richesse biologique du site. L'amélioration des connaissances au travers de suivis biologiques réguliers, permettra d'en mesurer les effets (souhaités ou contraints), de les comparer à d'autres sites, et de s'engager (MAEC, protocole de gestion de l'eau) sur des contrats appropriés aux objectifs et contraintes de chacun (gestion environnementale et pastorale).

1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels

Les RNR peuvent et doivent être des outils de démonstration d'une gestion concertée et réussie, de communication sur les richesses biologiques du territoire, et répondre à l'enjeu sociétal « **d'éducation à l'environnement et de prise en compte des intérêts environnementaux** ».

1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)

L'arborescence du plan de gestion 2020-2025 préfigure quatre OLT contre neuf dans le précédent. Ils sont directement liés aux enjeux mis en évidence. De ces OLT découlent les orientations déterminantes ainsi que les objectifs de plan et opérations proposés.

Objectif à long terme I : Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site

Cet objectif à long terme répond aux enjeux de conservation du site. Il se penche sur la fonctionnalité des habitats patrimoniaux du site et sur le lien étroit avec la gestion pastorale et hydraulique du Marais communal.

Objectif à long terme II : Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion

Le second OLT répond aux enjeux liés à la connaissance du patrimoine. Les suivis portant sur les habitats et les espèces faune, flore, caractéristiques du Marais communal et plus largement des marais intermédiaires du Marais poitevin, pourront enrichir les connaissances liées à ce site et permettront d'évaluer l'impact de la gestion.

Objectif à long terme III : Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le troisième OLT répond à la catégorie d'enjeux pédagogiques et socioculturels et plus précisément aux enjeux liés à l'appropriation du site et à la communication. Il sera axé sur la valorisation des résultats biologiques de la RNR, la publicité des pratiques de gestion (agricole, hydraulique), l'appropriation du site par la population locale, les acteurs et partenaires.

Objectif à long terme IV: Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Ce dernier objectif à long terme met l'accent sur un enjeu d'exemplarité de gestion. Il est nécessaire de gérer au mieux les aspects administratifs et financiers lié à la RNR et de transmettre ces informations à l'ensemble des acteurs du site.

Tableau 1 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme

Catégories d'Enjeux	Enjeux	Objectifs à long terme
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées	Abouter à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire
	Exemplarité de gestion	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Pour chacun des OLT, les indicateurs, métriques et résultats attendus sont précisés (Tableau 3, 34, 35 et 36).

1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB)

Le Tableau de Bord est un nouvel outil permettant une évaluation régulière de la gestion.

Pour chaque OLT, des indicateurs d'évaluation vont mesurer dans le temps la progression vers les OLT, par un système de grille de lecture et l'attribution d'une note finale (efficacité de la gestion).

Les Objectifs de Plans (OdP) découlant des OLT font l'objet d'une évaluation opérationnelle du résultat des mesures de gestion.

La nouvelle typologie MEDDLT/DEB 2011 modifie les codifications et domaines d'activités des opérations. Elles apparaissent désormais sous la forme suivante (Tableau 2) :

Tableau 2 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité

Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature	Domaines d'activités	Nombre d'opérations inscrites au PG 2020-2025
Prioritaires			
IO, TE, TU	CI	Création et entretien d'Infrastructures	4
SE, CD	CS	Connaissance et Suivi du patrimoine naturel	19
GH, TE, TU	IP	Intervention sur le Patrimoine naturel	10
AD, SA, IE, TE	MS	Management et Soutien	11
PO	SP	Surveillance et Police	1
Autres			
PI	CC	Création de supports de Communication et de pédagogie	3
PA	PA	Prestation d'accueil et Animation	6
			54

Tableau 3 : Indicateurs d'évaluation OLT1

Enjeux liés à la conservation : La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées									
OLT1	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	
Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	GESTION	Etat des végétations et de la faune	Bovins, foncier/usage, politique publique territoriale	Respect et renouvellement des engagements	Chargement moyen compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha	UGB/ha/an	MS 1 Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	1	
			Moyens matériels, humains, financiers, politique publique territoriale	OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale	Sécurisation de l'accès au site et du cheminement pour les engins agricoles	Réfection ou remplacement du pont et formalisation du cheminement intra site	Réalisation des travaux	IP 3 Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1
					Parc de contention ouest réaménagé	Réfection du parc de contention	Réalisation des travaux	IP 4 Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1
					Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes, sécurisation des animaux	Intervention sur les clôtures	Linéaire (mètre)	IP 5 Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2
					Nouveaux abreuvoirs créés et fonctionnels	Abreuvoirs	Nombre d'abreuvoirs créés et réaménagés	CI 4 Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	2
			Fonctionnalité et connectivité des habitats	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site	Entretien de la ripisylve	Linéaire de ripisylve entretenu	Linéaire (mètre)	IP 6 Entretenir la ripisylve le long de la RNR	1
					Diversification des formes de pâturages	Pâturage plurispécifique	Nombre d'animaux de chaque espèce	IP 7 Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1
			Moyens matériels et financiers	OPI.3 Veiller aux espèces envahissantes	Restauration et création de sites de nidification	Plateforme restaurée	Nombre de plateformes	IP 10 Restauration des nids à Cigogne blanche	2
			Fonctionnalité et connectivité des habitats, foncier/usage, politique publique territoriale, Moyens matériel, humains, financiers		Surfaces en eau minimum par saison	Protocole de gestion de l'eau	Niveaux et surfaces en eau	CI 2 Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1
			Présence d'espèces envahissantes		Présence limitée et reculée des EEE	Contrôle des populations	Nombre de captures, surface occupée	IP 8 Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	1
								IP 9 Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	1
								MS 3 Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	1
								IP 1 Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	2
								IP 2 Contrôler les chardons	2

Tableau 4 : Indicateurs d'évaluation OLT II

Enjeux lié à la connaissance du patrimoine : Connaissances du site							Grille de lecture des métriques						
OLT II	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indé-terminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	Note
EVALUATION Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	L'évolution de la végétation est suivie	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface, relevés phytosociologiques	CS 1	Suivi des végétations prairiales	1		- de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables	
	Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques et amélioration de la diversité des groupements	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Abondance relative (% de recouvrement)	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	1		- de 20 % de recouvrement	21 - 40 % de recouvrement	41 - 60 % de recouvrement	61 - 80 % de recouvrement	+ de 80 % de recouvrement	
	Les plantes patrimoniales se maintiennent	Variations spatiotemporelles, des effectifs et des espèces	Suivi stationnel	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1		Disparition de la station	Baise de 75% de la station	Baise de 50% de la station	Baise de 25% de la station	Stabilité de la station	
	La présence des EEE et des chardons est maîtrisée	Dynamique de population	Surface occupée/espèce	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	EEE	> à 100 m ²	50 - 100 m ²	25 - 50 m ²	10 - 25 m	Absence	
	Les connaissances sur les mottureaux sont améliorées	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements Expérimentation sur les mottureaux	Surface occupée Nombre d'expérimentations menées	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	1	X						
	Les cotes fixées par le protocole de gestion de l'eau sont atteintes	Côtes relevées	Échelles limnimétriques	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	1		Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %	
	Les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs augmentent	Effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	Effectifs maximums cumulés	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1		< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750 - 1000	> 1000	
	Augmentation du nombre d'espèces à nidification certaine	Oiseaux d'eau nicheurs	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales nicheuses, nombre de niches	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	Limicoles	0		1		> 1	
	Les cycles de reproduction des amphibiens, de la macrofaune et des reptiles sont assurés	Comparaison interannuelle de la structure du peuplement	Abondance relative en espèces	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune benthique	1	X						
			Effectifs espèces - individus	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	2	X						
Etat des végétations et de la faune	Reproduction du brochet et diversité des espèces	Occurrence et abondance relative	CPUE	CS 11	Suivi du peuplement piscicole		Brochet	Absence d'alevins				Présence d'alevins	
	Connaissance de la dynamique de l'espèce	Dynamique de population	Abondance relative/transect	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	3	X						
	Amélioration des connaissances. Les cycles biologiques s'accomplissent.	Intégrité des peuplements d'invertébrés, qualité des milieux	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales, abondance/unité d'effort		Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	1	X						
					CS 13 Suivi du peuplement d'orthoptères	1		< à 5	5-7	8-10	11-15	> à 15	
					CS 14 Suivi du peuplement de lépidoptères	1		< à 3	3-4	5	6-7	> à 7	
					CS 15 Suivi du peuplement d'odonates	1	X						
					CS 16 Suivi du peuplement d'odonates	1		< à 6	6 - 9	10 - 13	14 - 17	> à 17	
	Fréquentation et diversité des espèces	Loutre d'Europe, Campagnol amphibia, Chiroptères	Relevés décadiques d'indices de présence, abondance relative/transect et point d'enregistrement	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	1		Absence				Présence	
	Le chargement instantané est respecté L'identification des animaux est falicitée	Effectifs de bovins sur le communal Identification des animaux	Nombre UGB/ha 1 boude de couleur/éleveur	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et l'identification des animaux	1	X						
	L'état des connaissances et de conservation des habitats et espèces du site est amélioré	Nombre d'inventaires et suivis mis en place Nombre de métriques affinées	Nombre de suivis	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1	X						
	Diminution des molécules écotoxiques	Molécules utilisées	Nombre d'animaux traités	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	X						

Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT III

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Appropriation du site et communication									Grille de lecture des métriques							
OLT III	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indéterminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	Note	
Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée GESTION	Moyens matériel, humains, financiers, nombre de publications municipales, communautaires restreint, relations, rayonnement, appropriation de la RNR	OPIII.1 Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal	Outils pédagogiques fonctionnelles	Création d'un observatoire	Fréquentation	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1	X							
				Création d'un sentier d'interprétation		CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	X							
			Suivi de l'évolution paysagère du site	Prise de vues du site	Nombre de photos prises/an	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	X							
			Fête du communal réussie	Compte rendu des réunions de concertation	Nombre de compte rendu, fréquentation	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	1	X							
			Appropriation des enjeux par la population	Enquête locale	Nombres de personnes, de réponses ...	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	2	X							
		OPIII.2 Concevoir, développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public	Respect de la réglementation	Equipements et signalétique	Etat des équipements et de la signalétique	CI 1	Entretien de la signalétique existante	2	X							
			Actualités de la RNR connues des acteurs du territoire et des partenaires	Nombre d'articles publiés, diversité des médias et de l'échelle géographique	Nombre d'articles publiés	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	1	X							
			Plaquette d'information présentant le site	Création d'une plaquette d'information	Plaquette d'information touristique	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	2	X							
			Les visiteurs sont tenus informés de l'actualité de la RNR	Création et nombre de vues de la page Facebook	Nombre de vues	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		
			Accueillir chaque année différents publics	Nombre d'animations, de sorties, d'événements proposés	Fréquentation des différents publics	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1	X							
			Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve	Rencontres avec les élus	Nombre de rencontres avec les élus	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	X							
			Consultation, participation accrue de différents publics, amélioration de l'intérêt porté à la RNR	Consultation, participation	Nombre de consultations, participations/an	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		

Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT IV

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Exemplarité de gestion									
OLT IV	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi		Priorité
Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	Moyens financiers inadéquats avec la charge de travail consentie	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR	La RNR est intégrée au tissu socio-économique, environnemental et professionnel	Nombre de partenaires, de conventions, nombre de participations aux réunions, nombre de transmissions de données	Partenariats, conventions renouvelées, sollicitations, partage d'informations	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire et le gestionnaire et les partenaires		1
						MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales		1
			Optimisation du fonctionnement	Le rapport d'activité est rédigé et présenté au Comité Consultatif et aux partenaires financiers. Les obligations administratives sont remplies.	Rapport d'activités, Comité consultatif, moyens humains et financier/plan de gestion	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR		1
						MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif		1
	Présence potentielle de contrevenants, usages contraires à la vocation de la RNR	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux	Les intérêts de la RNR sont pris en compte, respect de la réglementation, les intérêts écologiques des délaissés et de la parcelle ZL 61 perdurent	Nombre d'opérations réalisées, non réalisées, nombre de métriques évaluées, prochain plan de gestion rédigé	Opérations, métriques, plan de gestion	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion		1
						SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR		1
						MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61		1

2- LA PROGRAMMATION 2023

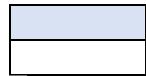
Dans les fiches actions constituant ce rapport une modification de lecture de la Période d'intervention a été apporté. Un regard antérieur sur les réalisations passées et à venir est apporté, une vue d'ensemble est ainsi possible, de cette manière la légende suivante s'applique sur chacune des années de la programmation :

Opérations antérieures



Opération réalisée complètement
Opération partiellement réalisée
Opération non réalisée
Opération non programmée, réalisation complète
Opération non programmée, partiellement réalisée

Opérations à venir



Opération programmée
Pas d'opération programmée

2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »

2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1
Opération MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées	
Description et résultats attendus		
<p><u>Description</u>: La gestion pastorale actuellement réalisée sur le marais communal n'est, selon les années, pas toujours adaptée au contexte environnemental du site. En effet, la date d'entrée des animaux sur le site était jusqu'à maintenant fixe ce qui ne permettait pas l'adaptation aux conditions pédoclimatiques variables selon les années.</p> <p>Au regard des enjeux agro-environnementaux liés à la gestion du communal, il est convenu de réunir le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA), deux fois en début d'année et ceci tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none">- En janvier pour définir le nombre d'animaux qui entreront sur le communal ainsi que la gestion des ouvrages des baisses (IP8 et IP9).- Fin mars afin de discuter de la date d'entrée des animaux, qui sera définie à plus ou moins huit jours par rapport à la date actuelle qui est le troisième week-end d'avril. A cette occasion, il sera proposé aux exploitants de moduler le nombre d'animaux à rentrer au moment de l'ouverture du communal. En effet, une entrée progressive des animaux laisse plus de temps au communal pour se ressuyer, réduit la circulation des animaux dans les baisses encore en eau, ce qui concourt à limiter le phénomène de dégradation de la prairie et de développement des mottureaux. <p>En outre, en 2020, les MAE contractualisées s'achèveront. A ce titre, le conservateur et l'ensemble des acteurs du site devront être associés au diagnostic et aux choix réalisés par la commune. Si les mesures devaient rester identiques, le</p>		

conservateur s'assurera d'un nouvel engagement des exploitants sur un niveau a minima équivalent à celui actuellement contracté.

A l'avenir, les animaux entreront progressivement sur le communal. Il apparaît donc opportun de réaliser les différents traitements sanitaires obligatoires au sein de chacune des exploitations. Ainsi, les coûts liés aux frais vétérinaires seront réduits pour les agriculteurs. Un accompagnement des éleveurs par le conservateur sera fait.

Résultats attendus : Maintien d'un lien constant avec les éleveurs, respect et renouvellement des engagements sur des niveaux forts et cahier de pâture.

Méthodologie

2 réunions par an du Groupe Local et 4 rencontres par an avec les exploitants agricoles

Période d'intervention Toute l'année.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000 ainsi qu'avec la majorité des actions du plan de gestion.

Temps de travail

Prévisionnel 2023 : 5 jours	Réel 2023 : 5 jours
-----------------------------	---------------------

Coûts

Prévisionnel 2023 : 1 077,60 €	Réel 2023 : 1 077,60 €
--------------------------------	------------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 431,04 €	FEDER (50 %) : 538,80 €	PNR MP (10%) : 107,76€
---	-------------------------	------------------------

Résultats

Des réunions ont été organisées avec les éleveurs afin de fixer le chargement du communal et sa date d'ouverture. Cette dernière a été fixée au 22 avril au cours du groupe local du 13 février 2023.

Des informations sont régulièrement transmises aux agriculteurs et acteurs locaux par mail pour les renseigner sur l'avancée des dossiers relatifs aux différentes actions réalisées sur la réserve.

Un suivi régulier de l'état de la prairie a permis d'adapter et de suivre au mieux les entrées et le chargement sur le communal. Le nombre d'UGB inscrit en début d'année a été fixé à 1,8 UGB/ha (pas de diminution sur les inscriptions).

Le suivi de l'abreuvement a été réalisé tout le long de l'année.

L'apport de foin pour ramener les animaux dans les parcs de contention a été revue avec les éleveurs au mois d'octobre.

Les éleveurs de chevaux ont été contactés fin novembre au vu de la montée précoce des niveaux d'eau afin d'évaluer si les chevaux devaient être sortis. Ils sont restés jusqu'à la fermeture du communal.

Le nouveau contrat MAEC a été choisi avec la mairie en fonction des capacités du site et des nouvelles modalités des contrats. Le communal ne pouvant justifier d'une gestion à 20 % en eau au 1^{er} avril retenus par les ouvrages hydrauliques, il a été choisi de diviser le marais en 2 îlots. Un premier îlot de 29,98 ha est mis en contrat MHU2 (Préservation Milieux humides-pâture). Cet îlot correspond à la partie nord la plus haute du marais communal et le second îlot de 210,29 ha a été mis en contrat MHU4 (Préservation Milieux humides - maintien en eau des zones basses des prairies) associé à un contrat ESP1 (Protection des espèces 1) justifié par l'enjeux des limicoles nicheurs du site.



**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées

Description et résultats attendus

Description : Les engins agricoles peuvent entrer sur le site via plusieurs ouvrages (ponts ou passages busés). Ces accès sont nécessaires pour la gestion pastorale. Le pont situé au sud-ouest du marais communal est en mauvais état et ne permet plus de garantir une circulation des engins agricoles en toute sécurité. Il convient de remplacer cet équipement en 2022. De plus, pour éviter les déplacements anarchiques des engins lors des opérations de gestion, l'ancien cheminement principal situé le long de l'Achenal sera privilégié ainsi que les bordures des clôtures. Pour cela, une réflexion associant le groupe local (opération MS 3) sera menée en 2021 pour définir cet axe de déplacement pour les engins agricoles afin de faciliter les interventions sur les animaux. Il ne s'agit pas de créer des nouveaux chemins mais de réaménager certaines portions (pose de micro-ouvrages au niveau de certaines baisses traversées garantissant la circulation de l'eau et écrêtage de mottureaux) en dehors des surfaces d'habitats protégés. Les éleveurs devront emprunter préférentiellement ces axes.

Résultats attendus : Sécurisation de l'accès au site pour les engins agricoles et facilitation de la circulation pour la mise en œuvre de la gestion pastorale.

Méthodologie

PONT : Dossier Loi sur l'Eau/Etude d'incidences conduit par le gestionnaire et un maître d'œuvre en 2021.

Etudes préalables et pont réalisés avec un maître d'œuvre en 2021 et 2022.

CHEMINEMENT : Réflexion préparatoire par le gestionnaire en 2021. Travaux en 2022 et 2023.

Période d'intervention	Septembre – octobre.					
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5 et opérations IP 9, IP 11 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°7 du DOCOB Natura 2000.						

Temps de travail

Prévisionnel 2023 : 2 jours	Réel 2023 : 1,29 jours
-----------------------------	------------------------

Coûts

Prévisionnel 2023 : 2 431,04 €	Réel 2023 : 2 198,02 €
--------------------------------	------------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 879,21 €	FEDER (50 %) : 1 099,01 €	PNR MP (10 %) : 219,80 €
---	---------------------------	--------------------------

Résultats

Des travaux de renforcement de passages busés étaient prévus pour une réalisation en novembre 2023. Ils sont reportés à cause des fortes pluviométries d'octobre/novembre.

Cinq passages busés sont fortement empruntés par les animaux ce qui engendre une forte dégradation et une érosion des passages sur les bords altérant les fonctions hydrauliques et de circulation de ces passages. Ils seront donc renforcés dès que les conditions le permettront sans porter atteinte au terrain.



Figure 2 carte de restauration des passages busés

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1					
Opération IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention						
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées						
Description et résultats attendus							
<p><u>Description</u> : Les parcs de contention (est et ouest) sont utilisés tous les ans pour la manipulation des animaux. En avril 2019, le nouveau parc de contention a été inauguré. Ce dernier nécessite encore quelques réglages mais remplit déjà toutes ses fonctions. Le parc de contention ouest a été restauré en 2014 et nécessite quelques réajustements à réaliser en 2020. Au regard de la superficie du communal et des difficultés de circulation, il apparaît prioritaire de suivre l'entretien de ces parcs.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Parcs de contention fonctionnels.</p>							
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux d'aménagement du parc ouest.						
Période d'intervention	Septembre – octobre.						
2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 3 et MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°13 du DOCOB Natura 2000.							
Temps de travail							
Prévisionnel 2023 : 1 jour		Réel 2023 : 1 jour					
Coûts							
Prévisionnel 2023 : 715,52 €		Réel 2023 : 215,52 €					
Financement							
Région Pays de la Loire (40 %) : 86,21 €		FEDER (50 %) : 107,76 €		PNR MP (10 %) : 21,55 €			
Résultats							
En début de saison la sortie du couloir de contention a été modifiée. Une petite dalle béton a été coulée pour permettre aux éleveurs un meilleur confort de travail. Cette sortie avait été creusée avec le passage des animaux.							
Les parcs de contentions sont tous fonctionnels. Une révision intégrale est réalisée par les agents communaux 1 fois par an avant l'ouverture. Les 500 € seront utilisés pour financer les réparations du petit parc de contention sud simultanément à la remise à neuf des clôtures sur cette portion.							
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète				

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 2

Opération IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées

Description et résultats attendus

Description : Le marais communal est clôturé sur l'ensemble de sa périphérie pour éviter que des animaux n'accèdent aux fossés afin de limiter l'érosion des berges et les risques de noyade. Les clôtures sont vérifiées annuellement par la commune. Afin de diminuer l'usure des piquets par le frottement des bovins, il est proposé de mettre en déporté de la clôture barbelée une ligne de clôture électrique qui maintiendra à distance les animaux (hauteur de ligne 80 cm). Des grattoirs mécaniques seront également installés dans le communal. De plus, les berges seront protégées et les hélophytes pourront s'installer durablement car moins abrouties.

Il sera étudié la possibilité de rallonger la clôture de la baisse de Morusson car une partie importante reste en eau en début de saison et subit un piétinement important.

Résultats attendus : Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes. Sécurisation des animaux.

Méthodologie	Pose de clôtures électriques en déporté. Entretien annuel de la clôture existante. Pose éventuelle d'une clôture barbelée pour la baisse de Morusson.				
---------------------	---	--	--	--	--

Période d'intervention Septembre – octobre.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 6, et MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°7 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

Prévisionnel 2023 : 2 jours	Réel 2023 : 1,71 jours
------------------------------------	-------------------------------

Coûts

Prévisionnel 2023 : 15 931,04 €	Réel 2023 : 15 868,54 €
--	--------------------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 6 347,42 €	FEDER (50 %) : 7 934,27 €	PNR MP (10%) : 1 586,85 €
--	----------------------------------	----------------------------------

Résultats

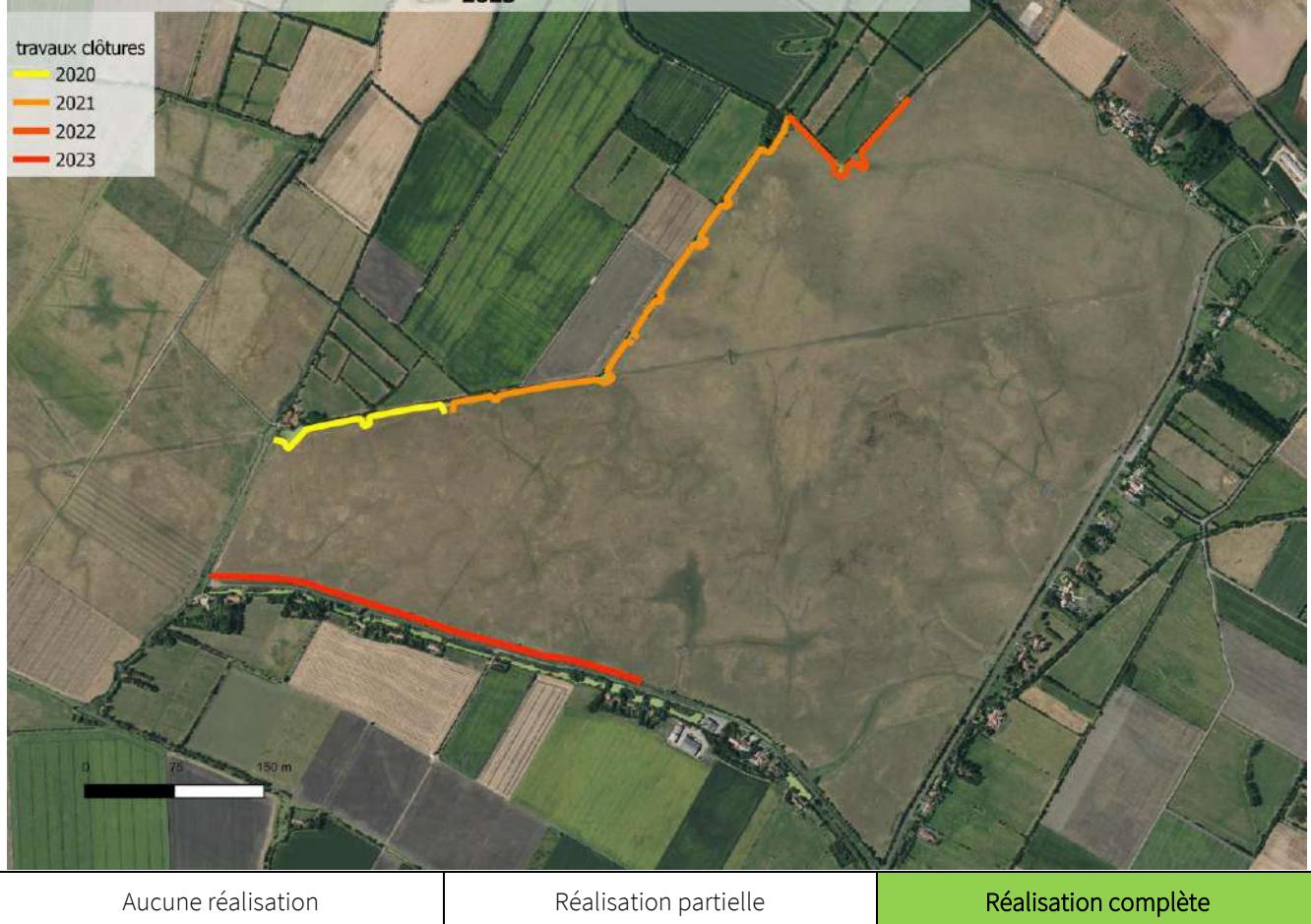


Les travaux de clôture ont commencé semaine 42 cependant en raison des fortes pluviométries d'octobre/novembre, ils ont été interrompus le 7 novembre après le retrait des barbelés et de l'ensemble des piquets. Le terrain risquait d'être trop dégradé et les niveaux d'eau ne permettaient plus d'interventions. Les travaux d'installation des 1100m de clôtures ont repris au mois de janvier 2024 entre deux crues. Les disponibilités de l'entreprise missionnée ne permettaient pas de réaliser le chantier en période sèche et le broyage devait également être réalisé en hiver. Des engins à chenilles ont été utilisés et ont permis de ne pas dégrader la parcelle.

**Remise à neuf des clôtures de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
2023**

travaux clôtures

- 2020
- 2021
- 2022
- 2023



**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR								
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées								
Description et résultats attendus									
<p><u>Description</u> : Gestion des ripisylves et/ou des bordures végétales favorables à la biodiversité, tout en préservant les espaces ouverts pour l'accueil des oiseaux d'eau et les enjeux paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ouverture paysagère le long des routes Sud et Est en ne conservant que les arbres isolés précédemment sélectionnés lors des coupes de 2018 et 2019 et, en préservant les formations herbacées, notamment les héliophytes. - Maintien des formations mixtes arbustives, arborescentes et herbacées sur les autres parties, sur les interfaces Nord et Nord-Ouest de la RNR. <p>Les interventions auront lieu manuellement et mécaniquement tous les deux ans à partir de 2020 à raison de 2 400 ml par année d'intervention. Le linéaire total à gérer est d'environ 7 200 ml.</p> <p>Résultats attendus : Entretien de la ripisylve.</p>									
Méthodologie	Entretien tous les 2 ans de la ripisylve.								
Période d'intervention	Octobre - novembre								
2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 3, CS 8, CS 10, CS 17 et opérations IP 5 et MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°4 et n°7 du DOCOB Natura 2000.									
Temps de travail									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 jour	<u>Réel 2023</u> : 0,20 jour								
Coûts									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 215,52 €	<u>Réel 2023</u> : 1 483,10€								
Financement									
<u>Région Pays de la Loire (50 %)</u> : 593,24 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 741,55 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 148,31 €							
Résultats									
<p>Au niveau de la berge du fossé, côté réserve, des ronciers et quelques ligneux doivent être broyés ou coupés.</p> <p>La réserve n'est presque plus visible de l'extérieur. La ripisylve doit être maintenue pour son rôle écologique et pour l'ombrage qu'elle apporte aux animaux.</p> <p>Mais l'ouverture de certaines fenêtres redonne accès au communal visuellement.</p> <p>Ces travaux devaient s'effectuer début novembre. Ils ont été reportés en raison de la pluviométrie importante. Ils ont été réalisés en même temps que les travaux de clôture mi-janvier 2024.</p>									
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète							

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)		Priorité 1					
Opération IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique						
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées						
Description et résultats attendus							
<p><u>Description</u> : Historiquement, le marais communal accueillait un pâturage plurispécifique composée de vaches, chevaux, moutons, oies, poules, canards. Actuellement, à l'exception d'une dizaine de chevaux, les bovins composent l'essentiel des animaux présents sur le communal. La Blonde d'Aquitaine est la seule race de vache utilisée pour pâture sur le communal. Le recours à des bovins plus rustiques, mieux adaptés aux conditions des prairies de marais, serait à expérimenter. Il serait intéressant d'y augmenter le nombre d'équidés.</p> <p>Le marais communal était aussi connu pour la pratique de l'élevage traditionnelle d'oies domestiques. Cette pratique n'était pas anecdotique puisqu'il a pu y avoir jusqu'à 350 oies.</p> <p>Il serait pertinent de se rapprocher du Conservatoire des REssources GENétiques du Centre Ouest Atlantique (CREGENE) pour concrétiser cette action.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Retour de l'élevage des oies sur le communal, augmentation du nombre de chevaux ou d'ânes, diversification des races pour les bovins.</p>							
Méthodologie	Recherche d'éleveurs et accompagnement.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 8, CS 18 et opération MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.							
Temps de travail							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 jour		<u>Réel 2023</u> : 1 jour					
Coûts							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 215,52 €		<u>Réel 2023</u> : 215,52 €					
Financement							
<u>Région Pays de la Loire (50 %)</u> : 86,21 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 107,76 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 21,55 €					
Résultats							
36 oies sont cette année présentes sur le communal. Elles se concentrent uniquement sur la partie Nord-Est du Communal, et ont été isolés de l'avifaune sauvage pendant la période de grippe aviaire.							
Malgré le retrait des chevaux du centre équestre, le nombre de chevaux présents sur le communal est resté stable, avec 4 juments Trait Poitevin, 1 hongre Trait Poitevin, 8 poneys et trois poulains.							
Le communal compte cette année 453 bovins dont 48 Charolaises et 405 blondes d'aquitaine.							
En UGB cela se traduit par 420,8 UGB bovins et 14 UGB chevaux.							
La diversité spécifique n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière, cependant aucun éleveur ne fait de race locale, il est donc compliqué d'atteindre les objectifs de cette fiche action. Il est tout de même important de souligner que le communal du Poiré est le dernier possédant des oies. Une attention particulière est portée au maintien du pâturage équin et des traits poitevins.							
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète				

2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »

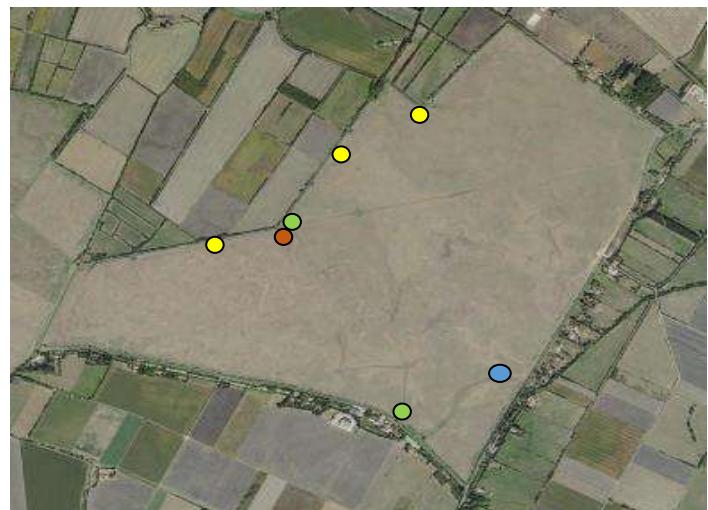
Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1			
Opération CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR				
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description :</u></p> <p>- Révision des trois micro-ouvrages hydrauliques réalisés au début des années 80 par la FDC85 et restaurés en 1994, 2001 et en 2014. Les travaux consistent à restaurer en 2021 certains tuyaux PVC et une diguette percée par les ragondins. Ces trois ouvrages seront ensuite suivis régulièrement afin de contrôler leur bon fonctionnement.</p> <p>Il est important de conserver et d'entretenir la clôture barbelée où se trouvent le micro-ouvrage hydraulique OH3, au bout de la bâche de l'Achenal, afin de protéger les plantes patrimoniales inventoriées. Cette clôture sera remplacée en 2021.</p> <p>- Maintenance des aménagements installés lors de l'opération IP8.</p>					
<p><u>Résultats attendus :</u> Présence de micro-ouvrages opérationnels. Niveau d'eau maintenu dans les baisses.</p>					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux de réfection des micro-ouvrages.				
Période d'intervention	Août – Octobre.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 8. Les temps de suivis des années 2023, 2024 et 2025 pour les ouvrages de sorties de baisses ne sont comptabilisés que dans la fiche IP 8. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5 et n°6 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2023 : 1 jour	Réel 2023 : 1 jour				
Coûts					
Prévisionnel 2023 : 1 215,52 €	Réel 2023 : 1 199,52 €				
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 479,81 €	FEDER (50 %) : 599,76 €	PNR MP (10%) : 119,95 €			
Résultats					
<p>Un contrôle des ouvrages, des enclos et du grillage protégeant les ouvrages a été réalisé le 21/07 par la conservatrice, les échelles limnimétriques ont été nettoyées.</p> <p>Les trois ouvrages principaux sont restés en place jusqu'au ressuyage naturel des baisses.</p> <p>Les ouvrages ont été remis en place 03 novembre 2023</p>					
<p>L'ouvrage numéro 1 de la Baisse de la Belle-Henriette présente un défaut d'échelle limnimétriques. Le 15 novembre lors des relevés de niveaux d'eau alors que le fossé de ceinture et les baisses étaient au même niveau soit 2,87m. Les ouvrages 2 et 3 et l'échelle du fossé donnaient la même côte et l'O1 une côte de 2,81m soit 6 cm de différence. Cette échelle devra être remise.</p> <p>L'ouvrage numéro 1 fera l'objet de renforcement dès que les conditions le permettront. Ces travaux s'effectueront en même temps que les travaux de la fiche action IP3. En effet cet ouvrage est très sollicité par les animaux et les éleveurs ce qui peut expliquer son affaissement de 6 cm.</p>					
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète			

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion									
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Le marais communal se vide dans le fossé de pourtour via les dépressions des baisses ou d'anciennes rigoles. L'action consiste à contrôler l'évacuation de chaque sortie de baisse par la pose de micro-aménagements. La pose d'ouvrages consiste à installer des buses avec des clapets anti-retour pour conserver de l'eau dans les baisses. Cette opération sera réalisée pendant les deux premières années du plan de gestion avec une à deux années de suivis des ouvrages. Leur manipulation sera à la charge du conservateur. A l'automne, les buses seront fermées pour conserver un maximum d'eau dans le communal. En début d'année (janvier-février), une réunion sera organisée pour planifier l'ouverture de ces ouvrages afin que le marais se ressue progressivement en prévision de l'arrivée des animaux. Un suivi de la fonctionnalité des ouvrages sera mis en place après leur installation et des travaux d'entretien seront effectués, si nécessaire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante, et la période pendant laquelle le communal est inondé est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>										
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux. Réunion de concertation pour l'ouverture des ouvrages.									
Période d'intervention	Juillet à Septembre.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Evaluation	Augmentation des niveaux d'eau en hiver et de la période d'inondation. Augmentation des effectifs d'oiseaux hivernants.									
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 9, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5, n°6 et n°12 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 2 jours	Réel 2023 : 1,86 jours									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 2 431,04 €	Réel 2023 : 2 356,87 €									
Financement										
Région Pays de la Loire (40 %) : 942,75 €	FEDER (50 %) : 1 178,43 €	PNR MP (10%) : 235,69 €								
Résultats										
Depuis 2021 ce sont 15 micro-ouvrages qui ont été installés afin d'améliorer le maintien de l'eau sur la réserve en période hivernale. Ils ont été installés car les niveaux du fossé de ceinture du communal restent trop bas pour maintenir de bons niveaux sur la prairie.										
Ces ouvrages ont un effet non négligeable sur le maintien de l'eau dans la réserve. Cependant après un premier hiver humide qui a permis d'observer le comportement de l'eau sur la prairie, encore deux sorties de baisses restent à équiper et certains ouvrages sont à ajuster. Certains ouvrages ont également été dégradés par les chevaux.										
En ce qui concerne la gestion de ces ouvrages : les coudes des ouvrages permettant une bonne gestion ont été abaissés progressivement à partir de mars pour un ressuyage progressif.										
Les travaux suivants étaient programmés début novembre et sont reportés à 2024 en raison des fortes pluviométries empêchant l'intervention.										

- ● Pour 3 micro-ouvrages : réparation de l'embouchure dégradé par les animaux et installation de protection bois.
- ● Pour 2 micro-ouvrages : renfort avec des pieux bois pour limiter l'érosion du au passage des animaux.
- ● Pour 1 micro-ouvrage : pose d'une traverse horizontale au-dessus de la buse pour la protéger.
- ● Création d'un micro ouvrage



Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite										
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées										
Description et résultats attendus											
<p><u>Description</u> : Plusieurs baisses sont connectées entre elles et créent une circulation de l'eau vers les fossés périphériques. Cette connectivité des baisses entre elles complique la conservation de l'eau dans l'ensemble des baisses.</p> <p>La création de batardeaux pour isoler les baisses les unes des autres, garantira une surface en eau plus importante et favorisera l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p> <p>Cette opération sera réalisée deux ans après la pose des ouvrages sur les sorties de baisses. Ainsi, il sera possible de mieux appréhender leurs fonctionnements et de tester, si nécessaire, la mise en place de batardeaux. Cette action est en lien étroit avec la précédente (IP 8).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante et la période pendant laquelle le communal est inondé, est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>											
<p>Méthodologie Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux.</p> <p>Période d'intervention Juillet à Septembre.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr> </table> <p>Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 8, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2.. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5, n°6 et n°12 du DOCOB Natura 2000.</p>						2020	2021	2022	2023	2024	2025
2020	2021	2022	2023	2024	2025						
Temps de travail											
<u>Prévisionnel 2023</u> : 5 jours			<u>Réel 2023</u> : 4,07 jour								
Coûts											
<u>Prévisionnel 2023</u> : 2677,60 €			<u>Réel 2023</u> : 2 437 €								
Financement											
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 974,87 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 218,58 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 243,72 €							
Résultats											
			<p>L'inter-déconnexion des baisses permettra de mieux comprendre la circulation de l'eau et les échanges entre les différentes baisses.</p> <p>La baie de Morusson a donc été ciblée car elle est en permanence connectée au fossé et la connexion entre la pointe ouest et la baie de l'Henriette et de l'Achenal a été identifiée car les connexions entre ces entités restent floue.</p> <p>Ces travaux ont également été reportés à cause de la pluviométrie du mois de novembre et seront réalisés en même temps que les travaux de l'action IP 3, CI 2 et IP 8 en septembre 2024.</p>								
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète							

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées

Description et résultats attendus

Description :

Reconduction du protocole expérimental de gestion de l'eau avec l'EPMP.

Au cours de l'année, le conservateur s'assure que les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau correspondent à ceux définis dans le protocole. Les informations sont régulièrement transmises à l'EPMP.

Le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA) se réunit au moins une fois par an. En début d'année, une réunion est faite sur les surfaces en eau et les éventuels ajustements à apporter.

Résultats attendus : le protocole est reconduit et les côtes et surfaces en eau minimum par saison sont respectées.

Méthodologie	Réunion du groupe local.				
Période d'intervention	Toute l'année.				

2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------

Les temps de travail de cette opération sont fusionnés avec MS 1, MS 6 et CS 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°5, n°6 et n°12 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

<u>Prévisionnel 2023</u> : 0 jour	<u>Réel 2023</u> : 0 jour
-----------------------------------	---------------------------

Coûts

<u>Prévisionnel 2023</u> : 0 €	<u>Réel 2023</u> : 0 €
--------------------------------	------------------------

Financement

<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 0 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 0 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 0 €
---	---------------------------	---------------------------

Résultats

Les niveaux d'eau du fossé et des baisses ont été suivis. Les informations sont intégrées dans les résultats de la fiche MS 6.

Gestion de l'eau printanière : Au printemps les 3 ouvrages principaux ont eu un abaissement progressif de 2,80 à 2,75 le 4 avril, puis de 2,75 à 2,70 le 12 avril. Les baisses se sont ressuyées naturellement jusqu'au 5 juin.

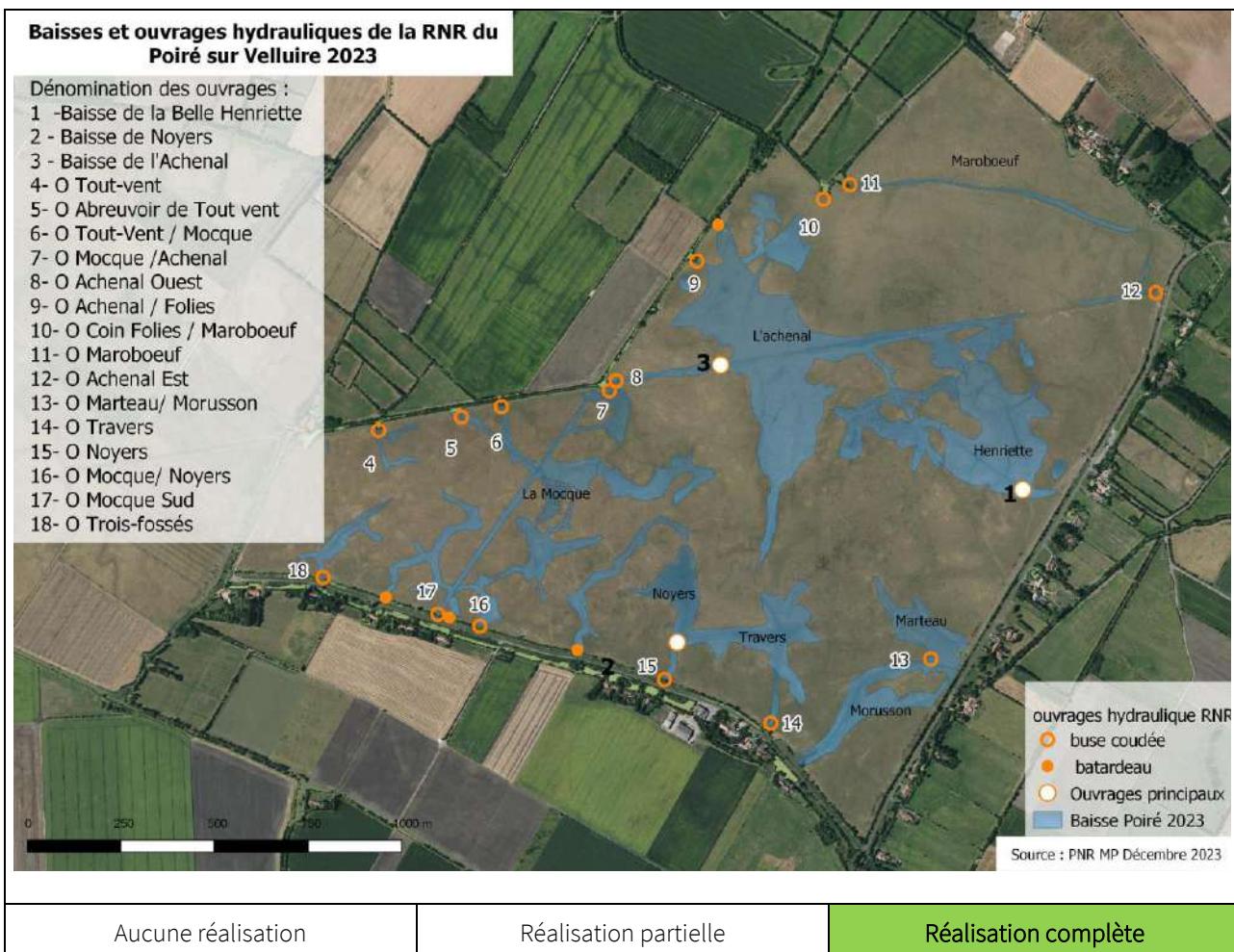
Les 15 sorties de baisses supplémentaires destinées à améliorer la gestion hydraulique hivernale de la parcelle ont également étaient réglées au printemps afin de permettre le pâturage du communal au mois d'avril. Les coudes ont été abaissés progressivement à partir du mois mars pour un ressuyage progressif de la parcelle.

Gestion de l'eau automnale et hivernale :

La manipulation des 3 ouvrages hydrauliques a été réalisée à partir du 3 novembre, avec un réglage progressif jusqu'au 12 décembre pour atteindre 2m80 pour l'hiver.

L'ensembles des 15 ouvrages hydrauliques complémentaires ont été mis en place (coudes) sur les sorties de baisses extérieures le 12 décembre. Un batardeau a été rajouté à la sortie Est de l'Achenal afin d'optimiser les niveaux hivernaux.

Défaut d'échelle : L'ouvrage 1 de la Belle Henriette présente un défaut d'échelle de -6 cm, découvert lors des crues du mois de Novembre lorsque le fossé de ceinture était à l'étalement avec les baisses.



2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 2								
Opération IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes									
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Le SMVSA réalise un contrôle de la Jussie une à deux fois par an au niveau de la baisse de Morusson et sur les fossés périphériques. La Renouée du Japon, peu présente, doit être retirée. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention.</p> <p>Les Ragondins et Rats musqués sont à l'origine de nombreuses perturbations. Le contrôle de ces rongeurs aquatiques envahissant sera réalisé chaque année suivant les opportunités et observations de terrain par les moyens légaux existants (piégeage et/ou tir sélectif) dans le respect des cycles biologiques. Un bilan annuel sera établi.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des espèces végétales envahissantes. La tendance de la population de Ragondins et Rats musqués est en baisse, les détériorations constatées sur les ouvrages hydrauliques sont minimales voire inexistantes.</p>										
Localisation	Périmètre RNR.									
Méthodologie	Observation directe. Arrachage des plantes envahissantes manuellement. Actions ponctuelles de piégeage, destruction à tir.									
Période d'intervention	Toute l'année pour la flore. Piégeage ou tir hors périodes de reproduction.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6 et opérations IP 7, IP 8 et MS2. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°11 et n°19 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 6 jours	Réel 2023 : 6 jours + 5 jours de stage									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 1 447,82 €	Réel 2023 : 1 447,82 €									
Financement										
Région Pays de la Loire (40 %) : 579,13 €	FEDER (50 %) : 723,91 €		PNR MP (10%) : 144,78 €							
Résultats										
<p>Suite aux arrachages importants de 2022 la jussie n'était pas trop présente dans la baisses. Deux arrachages ont été réalisés entre avril et juillet par la conservatrice, le chargé de mission et la participation du stagiaire. Une entreprise a été engagée par le SMVSA pour procéder à l'arrachage au niveau des fossés de ceinture et sur une partie de la baisse de Morusson. 2 arrachages ont été réalisés durant l'année (23 mai, 5 juillet).</p> <p>En raison d'un problème technique l'entreprise chargée de l'arrachage avait été autorisée le 28 aout à déposer momentanément la jussie en bordure de la baisse de Morusson pour revenir la chercher dans les semaines qui suivraient. Cependant suite à un problème avec l'entreprise chargée de l'arrachage, la jussie n'a pas été retirée rapidement. Avec l'aide du SMVSA la jussie a été enlevée au mois d'octobre.</p> <p>Le dépôt momentané, même en cas de problème technique, ne sera donc plus autorisé.</p>										



De l'Azolla Fausse fougère. A été trouvée dans la baisse de Noyers. L'intégralité de la petite tache de moins d'1 m² a été retirée.

Pour les ragondins, les agents de la FDGDON ont piégé 674 ragondins sur l'ensemble de la commune.

Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 2

Opération IP 2	Contrôler les chardons									
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées									
Description et résultats attendus										
<p>Description : La maîtrise des chardons est obligatoire par arrêté préfectoral afin de ne pas nuire à la production agricole (Annexe 3). Le développement des chardons dans certains secteurs du communal est préjudiciable pour la qualité fourragère des prairies (plan de gestion 2013-2018).</p> <p>Des interventions mécaniques et manuelles seront programmées chaque année dans le respect de la reproduction des oiseaux et des espèces végétales remarquables. Ainsi, la Centaurée chausse-trappe (<i>Centaurea calcitrapa</i>), plante patrimoniale en Pays de Loire, peut être présente dans les zones à chardons. Elle se développe sur les zones hautes notamment sur les buttes autour des abreuvoirs et aux abords des zones de contention. Une attention particulière devra lui être portée avant toute intervention.</p> <p>Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention dans le cadre de l'opération de suivi CS 4.</p>										
<p>Résultats attendus : Contrôle des stations de chardons.</p>										
Méthodologie	<p>Observation directe.</p> <p>Intervention mécanique et manuelle.</p>									
Période d'intervention	<p>Printemps – début d'été.</p>									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
<p>Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4 et opérations MS1 et MS3.</p>										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 jours	<u>Réel 2023</u> : 2,71 jours + 4 jours de stage									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 7 670,32 €	<u>Réel 2023</u> : 7 607,82 €									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 3 043,13 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 3 803,91 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 760,78 €								
Résultats										
<p>Toutes les zones plates hors mottureaux ont été échardonnées mécaniquement (ALIGATORE) les 29 et 30 juin, puis manuellement sur les zones difficiles d'accès (SEVE). L'arrachage manuel s'est étalé de fin juin au 24 juillet. La quantité de chardons était très importante sur les bords du communal (zones les plus sèches) Les espèces présentes étaient le chardon à petites fleurs et le chardon des champs.</p> <p>Sur le reste du communal ce sont principalement des chardons communs et quelques chardons des champs qui ont été retirés. Le développement sur le communal était plus tardif et moins important qu'en 2022. On peut supposer que l'ennuiement suffisant du communal sur la période hivernale et printanière a ralenti les chardons.</p> <p>La quantité moins importante de chardons dans les zone de mottureaux a permis un échardonnage complet du communal.</p>										
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète								

2.1.4 Résultats de l'OLT I

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2023	Temps réel consacré en 2023	Evaluation
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5	5	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	2	1,29	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	1	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	1,71	
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	1	0,20	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	1	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1	1	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2	1,86	
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	5	4,07	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	6	
IP 2	Contrôler les chardons	3	2,71	
Total		29	25,84	

Toutes les actions prévues en 2023 pour répondre à l'OLT I « Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site » ont été réalisées.

Les travaux d'hydraulique seront faits durant l'été 2024 afin d'éviter la dégradation du terrain, ce qui explique le nombre de jours de travail inférieur au prévisionnel sur les actions IP3, CI2, IP8 et IP9. Les actions IP5 et IP6 ont elles aussi étaient réalisées en partie en janvier 2024 ce qui explique le nombre de jours travaillés inférieur au prévisionnel en 2023.

2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion »

2.2.1 Les opérations de l'Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)					
<i>Priorité 1</i>					
Opération CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique				
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Sur le réseau hydraulique attenant à la RNR, l'opération consiste à poursuivre le travail initié par l'EPMP sur quatre transects. A l'intérieur de la RNR, l'action consiste à déterminer et suivre plusieurs placettes de l'hygrophile inférieur. La diversité des groupements, l'évolution de la surface et/ou du recouvrement de ces herbiers temporaires de fond de baisses seront notées. Ce suivi sera réalisé tous les trois ans, simultanément au suivi des plantes patrimoniales. Deux passages seront réalisés entre la fin mai et la fin juin. Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP sur le communal.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques, amélioration de la diversité des groupements.</p>					
Méthodologie	Relevés phytosociologiques.				
Période d'intervention	Fin mai – fin juin.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 et n°27 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2023 : 2 jours	Réels 2023 : 2,57 jours				
Coûts					
Prévisionnel 2023 : 431,04 €	Réels 2023 : 553,89 €				
Financements					
Région Pays de la Loire (40 %) : 221,55 €	FEDER (50 %) : 276,94 €	PNR MP (10%) : 55,39 €			
Résultats					
Les relevés ont été réalisés en régie par le personnel du Parc. L'EPMP était présent pour accompagner la réalisation du protocole.					
11 espèces ont été détectée dont 4 sont exotiques envahissantes. On notera que seul la Jussie peplolide a des recouvrements très important (des arrachages sont réalisés chaque année par le SMVSA). Cependant on observe nombreuses espèces d'odonates et des amphibiens qui se servent de la Jussie comme support de ponte.					
Taxons émergés : <i>Lemna minor</i> , <i>Lemna minuta (EEE)</i> , <i>Spirodela polyrhiza</i> , <i>Wolffia arrhiza</i> , <i>Azolla filiculoides (EEE)</i> , <i>Agrostis stolonifera</i> et <i>Ludwigia peploides (EEE)</i>					
Taxons immergés : <i>Potamogeton crispus</i> , <i>Ceratophyllum demersum</i> , <i>Myriophyllum spicatum</i> et <i>Elodea Nuttallii (EEE)</i>					

Il semblerait qu'en terme de diversité spécifique et de recouvrement, les fossés de ceinture du communal du Poiré sur Velluire soit globalement mieux notés que les autres sites suivis en Marais poitevin dans le cadre de l'OPN pour l'étude menées par l'EPMP et l'Université de Rennes sur la biodiversité et la gestion de l'eau.



Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
CS 2	Abondance relative	- de 20 % de recouvrement 21 - 40 % de recouvrement 41 - 60 % de recouvrement 61 - 80 % de recouvrement + de 80 % de recouvrement

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)		Priorité 2					
Opération CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs						
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site						
Description et résultats attendus							
<p><u>Description</u> : Il est fait état de plusieurs pieds de Renouée du Japon à l'intérieur du parc de contentions et devant la hutte de Toutvent. Après l'arrachage, le conservateur veillera à ce qu'il n'y ait pas de repousse. En plus des informations apportées par le suivi des végétations aquatiques, le conservateur fera le bilan annuel et le suivi des travaux d'arrachage manuel de la Jussie, tant sur le réseau hydraulique que sur les baisses du site.</p> <p>Un suivi par transect de la dynamique de population de Chardon des champs sera mis en place afin de comprendre la dynamique d'évolution des chardons. Trois transects seront définis, géoréférencés et prospectés une fois par an. Un bilan des opérations de contrôle sera réalisé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La veille est assurée et les espèces sont cartographiées. Le suivi des espèces végétales invasives est réalisé. La dynamique des chardons est connue pour une organisation efficace des actions de contrôle.</p>							
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 1. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°11 du DOCOB Natura 2000.							
Temps de travail							
Prévisionnel 2023 : 2 jours		Réel 2023 : 1 jours + 11 jours de stage					
Coûts							
Prévisionnel 2023 : 431,04 €		Réel 2023 : 555,86 €					
Temps de travail							
Région Pays de la Loire (40 %) : 222,34 €		FEDER (50 %) : 277,93 €		PNR MP (10%) : 55,59 €			
Résultats							
Le suivi par transect de la dynamique de la population de Chardon n'a pas été réalisé.							
Concernant la Renouée du Japon, une surveillance a été réalisée au cours de l'année, le nouveau propriétaire de la hutte de Toutvent, prévenu en 2021 de la présence de Renouée sur son terrain, l'a de nouveau arraché cette année. La Renouée ne s'est pas étendue.							
Un autre propriétaire riverain a été mis au courant du caractère envahissant de cette plante et devrait mettre en place des mesures de gestion.							
Pour le bilan annuel de l'arrachage Jussie dans la baie de Morusson, hors linéaire de fossés, le tonnage précis n'est pas connu mais les quantités sont moins importantes en conséquence de l'arrachage plus précoce et plus régulier. La superficie identifiée au cours de la dernière quinzaine d'avril dans la baie était de 897 m ² .							
L'élodée de Nuttall (<i>Elodea nuttallii</i>) identifiée en 2022 dans le canal des 3 fossés a été surveillée. Elle colonisait en 2022 la partie nord du fossé côté tout vent. Elle est désormais du côté de la hutte des trois fossés.							
De l'Azolla fausse fougère (<i>Azolla filiculoides</i>) a été identifiée sur la baie de Noyers (moins d'1m ²) et dans le fossé le long de la route des huttes. Elle fera l'objet de surveillance afin d'éviter son développement et d'enlèvement systématique							
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète				

CS 4	Surface occupée par espèce	Renouée	> à 100 m ²	50 - 100 m ²	25 - 50 m ²	10 - 25 m ²	Absence
		Jussie	> à 1 000 m ²	500 - 1 000 m ²	250 - 500 m ²	100 - 250 m ²	Absence
		Chardon	A définir selon le protocole				Maîtrisé

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 2

Opération CS 11	Suivi du peuplement piscicole									
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site									
Description et résultats attendus										
<p>Description : L'objectif du suivi est double. Il s'agit d'une part d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement piscicole (variations des abondances relatives) et d'autre part de procéder au suivi d'une espèce patrimoniale, le brochet.</p> <p>- Le premier suivi consiste à échantillonner les poissons par pêche électrique selon la méthode standardisée des EPA (échantillonnage ponctuel d'abondance) en 2022 et 2025. Cette pêche est réalisée en bateau sur une longueur de 200 à 300 m, dans le fossé de ceinture de la RNR en deux secteurs différents : à l'Est, le long de la Route des Huttés et à l'Ouest dans le Fossé de Tout Vent. Les données seront transmises à l'OPN.</p> <p>Le suivi piscicole actuellement conduit par l'EPMP jusqu'en 2021 viendra renforcer ces suivis.</p> <p>- Le second suivi consiste à réaliser 5 passages entre mi-janvier et fin mai dans la baisse de Morusson afin de vérifier l'état d'accomplissement de la reproduction du brochet.</p>										
<p>Résultats attendus : Reproduction du brochet sur la RNR et diversité des espèces sur le réseau hydraulique périphérique.</p>										
Méthodologie	Pêche électrique sur deux stations de 300 mètres linéaires environ tous les 3 ans (2022 et 2025) et 5 passages annuels dans la baisse de Morusson chaque année.									
Période d'intervention	Mi-janvier à juillet.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6, n°21 et n°26 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 0,5 jour	<u>Réel 2023</u> : 0,57 jour									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 157,76 €	<u>Réel 2023</u> : 1 172,85 €									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 469,14 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 586,42 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 117,28 €								
Résultats										
<p>Le suivi de la reproduction du Brochet dans la baisse de Morusson a été réalisé en début d'année et s'est avéré concluant. Les conditions météorologiques de cette année ont permis à la baisse de Morusson de maintenir des niveaux d'eau assez élevés et sur une période suffisamment longue pour que les brochets viennent frayer dans la baisses et que des brochetons puissent s'y développer.</p> <p>Un brocheton a été pêché le 26 avril lors du suivi des amphibiens réalisés par le PNR et un autre lors du 24 avril lors du passage de la Fédération de pêche chargée du suivi de la frayère.</p> <p>Les nouveaux niveaux d'eau du fossé de ceinture devraient permettre à la baisse de mieux remplir son rôle passant d'une gestion constante à 2,30m à une gestion hivernale avec une côte objectif à 2,35m jusqu'à l'été.</p> <p>La végétation aquatique n'est pas très diversifiée mais permet au brochet de pondre. La ressource trophique du site n'est pas non plus très riche mais permet en terme d'abondance de satisfaire les besoins des brochetons. Les vases ressortent cependant très peu riches en richesse taxonomique qu'en abondance.</p>										
										

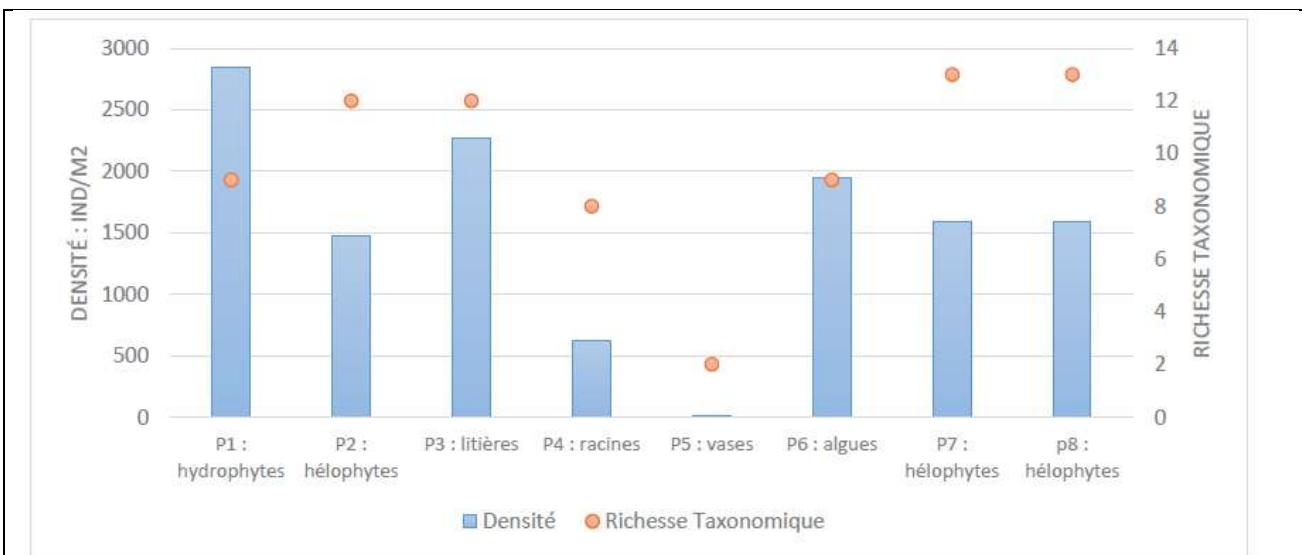


Figure 12 : Analyse de la densité d'individus et de la richesse taxonomique par substrat

Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

CS 11	CPUE	Brochet	Absence d'alevins		Présence d'alevins
-------	------	---------	-------------------	--	--------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 13		Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR							
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site								
Description et résultats attendus									
<p><u>Description</u> : Il s'agit de mettre en place un premier suivi qui servira d'inventaire. La connaissance des arachnides, opilions et coléoptères du communal est intéressante à suivre puisqu'elle constitue un bon indicateur de la gestion mise en place sur la RNR et de l'impact des modalités de lutte contre le parasitisme des bovins. De manière à étudier les différents faciès de la prairie, une quinzaine de pièges Barber seront installés. Les individus sont ensuite identifiés en laboratoire. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Etablir un inventaire des espèces présentes et une liste d'espèces éventuellement patrimoniales.</p>									
Méthodologie	Identification à vue et capture par piège Barber								
Période d'intervention	Mai à juillet								
2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 14, CS 15, CS 16 et opération MS 2. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 du DOCOB Natura 2000.									
Temps de travail									
Prévisionnel 2023 : 0,5 jour	Réel 2023 : 0,86 jour								
Coûts									
Prévisionnel 2023 : 4 357,76 €	Réel 2023 : 4 435,35 €								
Financement									
Région Pays de la Loire (40%) : 1 774,14 €	FEDER (50 %) : 2 217,67 €	PNR MP (10%) : 443,53 €							
Résultats									
<p>Il avait été décidé faute de budget de ne faire que l'inventaire des arachnides et des opilions. Les inventaires coléoptères doivent être reprécisés et budgétés pour le prochain plan de gestion.</p> <p>Sur la base d'une campagne d'inventaire à l'aide de pots d'interception au sol, de chasse à vue, de battage et fauchage de la végétation, il a pu être établi une première liste d'araignées de la RNR.</p> <p>La détermination spécifique de 493 araignées, dont 434 provenant des pots d'interception a donc permis d'établir la présence de 62 espèces réparties de façon hétérogène en 15 familles. Le cortège de la prairie est de 36 espèces, augmenté d'une trentaine d'autres espèces collectées par battage ponctuel essentiellement sur les ripisylves.</p> <p>Des espèces intéressantes à divers titres sont ressorties de cette liste, mais toujours avec une très faible représentativité [nbre d'individus capturés] :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Trochosa hispanica</i> (Lycosidae) [1], déterminante pour la région et de découverte assez récente en Vendée. • <i>Icius subinermis</i> (Salticidae) [1], espèce retenue dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP). 									
									

- *Diplocephalus graecus* (Linyphiidae) [3], rare dans l'ouest de la France et en extension vers le Nord.
- *Cheiracanthium mildei* (Cheiracanthidae) [1], en expansion vers le Nord.
- *Marinarozelotes fuscipes* (Gnaphosidae) [5], de répartition méridionale et atlantique.
- *Carrhotus xanthogramma* (Salticidae) [1], rare dans l'ouest de la France.
- *Salticus cingulatus* (Salticidae) [2], rare dans l'ouest de la France.

Ces espèces remarquables se dispersent dans les différentes strates de la végétation.

En conclusion, nous pouvons dire que la prairie de la RNR du Poiré-sur-Velluire présente un peuplement d'araignées assez peu diversifié.

Sur le fond général il y a un partage équitable du nombre d'espèces, entre les espèces xérophiles (avec 12 espèces et 229 spécimens), les hygrophiles (12 espèces et 132 individus) et les espèces indifférentes au taux d'humidité (11 taxons pour 71 individus).

Aucune réalisation

Réalisation partielle

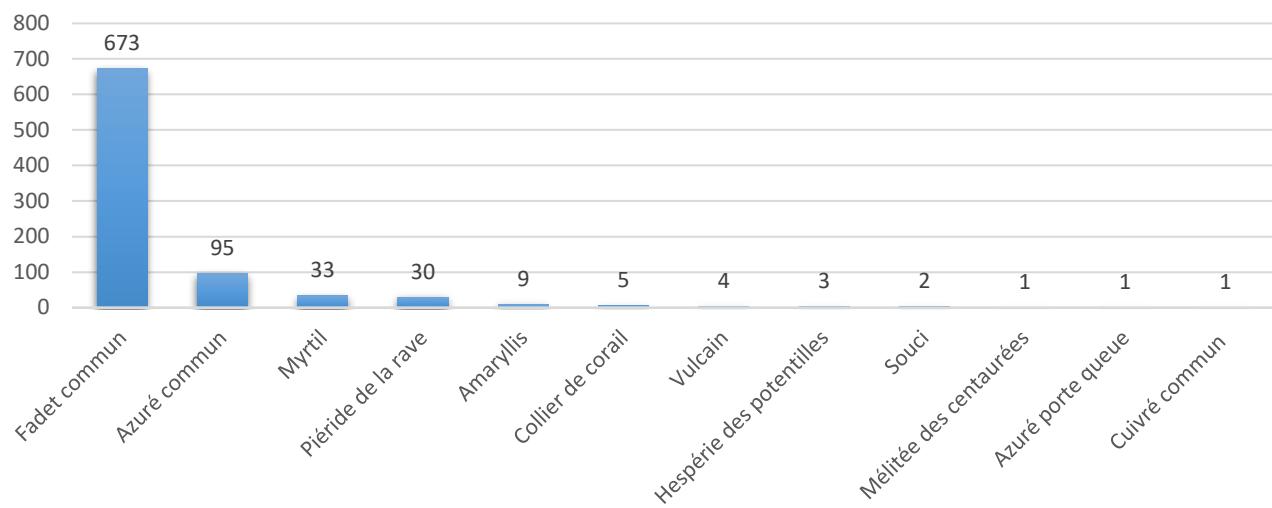
Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

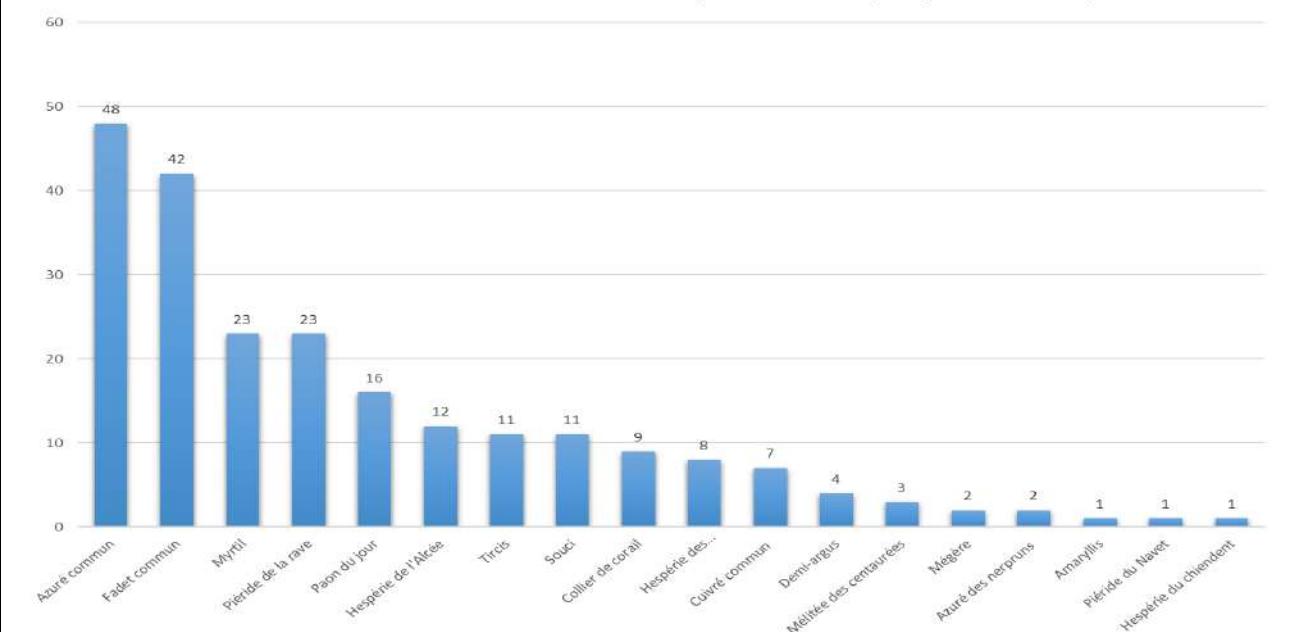
Opération CS 15	Suivi des peuplements de lépidoptères											
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site											
Description et résultats attendus												
<p>Description : L'objectif sur le long terme, est de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Le protocole retenu est celui de l'OPN réalisé en 2010, 2013 et 2016 sur la RNR. Un transect déterminé sera parcouru à 5 reprises entre mi-avril et mi-septembre. Sur une largeur de 2,5 mètres, l'ensemble des espèces, stades et comportements sont notés. Ce suivi conduit à l'obtention d'un indice d'abondance. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p>Résultats attendus : Le cortège des invertébrés caractéristique des prairies naturelles est maintenu. Accomplissement des cycles biologiques..</p>												
Méthodologie		Identification à vue et éventuellement par capture avec filet à papillon si besoin.										
Période d'intervention		Mai à octobre										
2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 16. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 du DOCOB Natura 2000.												
Temps de travail												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3,5 jours			<u>Réel 2023</u> : 3,79 jours									
Coûts												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 873,32 €			<u>Réel 2023</u> : 935,82 €									
Financement												
<u>Région Pays de la Loire (40%)</u> : 374,33 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 467,91 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 93,58 €								
Résultats												
<p>Pour la réalisation des inventaires un filet à papillons a été acquis.</p> <p>Le protocole sur le marais communal a permis d'identifier 12 espèces de lépidoptères. La population est largement dominée par le Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>) et l'Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>).</p> <p>Pour ces deux espèces, des comportements territoriaux et des accouplements ont été observés ainsi que pour le Collier de corail (<i>Aricia agestis</i>), l'amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>), l'Hespérie des potentilles (<i>Pyrgus armoricanus</i>) et le Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>). Ceci démontre leur reproduction très probable sur la RNR. Elles s'alimentent également sur le site car nombre d'individus ont été observés en train de s'alimenter sur les rases pelouses de trèfles.</p> <p>Le cortège présent correspond aux cortèges observés sur d'autres sites de marais mouillés subsaumâtre.</p>												

Population de lépidoptères sur le communal



La parcelle aux oies à également était inventoriée.

Population de lépidoptères sur la parcelle aux oies



18 espèces ont été contactées sur la parcelle aux oies.

Le cortège retrouvé sur la parcelle aux oies est assez différent de celui du marais communal. Cela s'explique par la végétation plus mellifères, la taille de la parcelle, sa proximité avec des haies, etc...

On notera que le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce d'intérêt européen n'a pas été revue sur la parcelle depuis 2021. L'isolement de cette prairie propice au Cuivré semble compliquer le maintien de cette population. De plus il est assez difficile de maîtriser l'ensemble de la gestion sur cette parcelle malgré la signature d'une convention avec l'éleveur mettant ses animaux sur le site. La convention fait état des mesures de gestion propices à cette espèce très sensible aux fauches réalisées entre les deux générations.

Avec les observations non protocolées ce sont 22 espèces qui ont été observées sur le réserve en 2023 sur les 36 espèces de Rhopalocères connues sur le site.

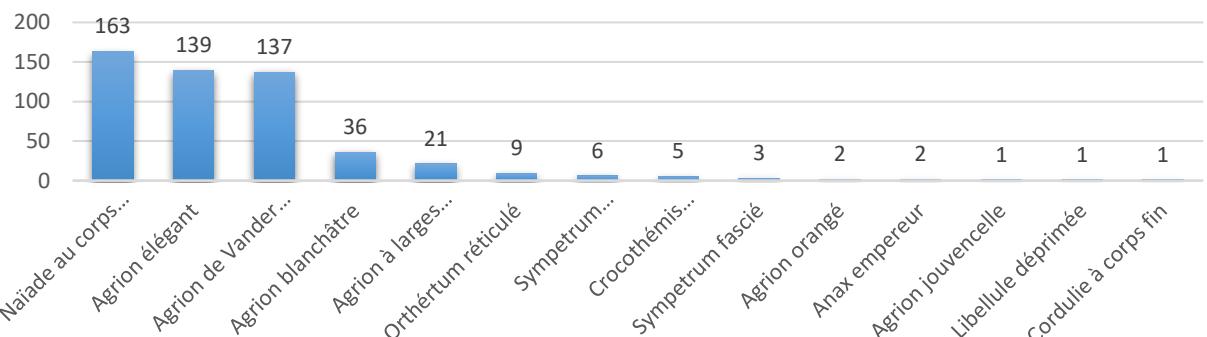
Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

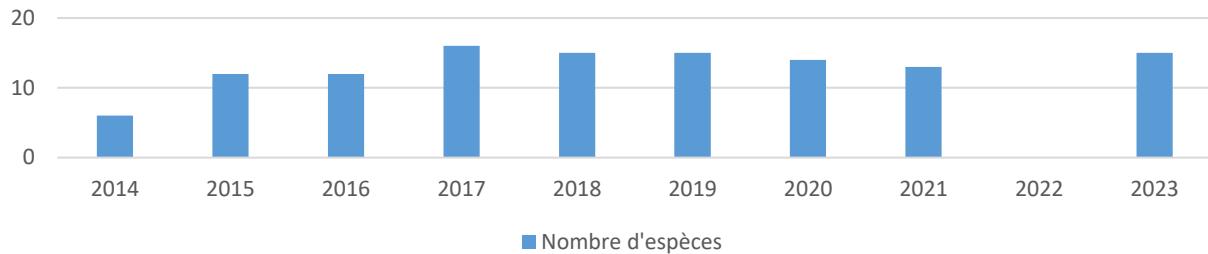
Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 16		Suivi du peuplement d'odonates																																			
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site																																			
Description et résultats attendus																																					
<p><u>Description</u> : Le suivi a pour but, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés d'odonates, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP mis en place depuis 2014.</p> <p>Le suivi s'opère selon le protocole de l'EPMP sur deux transects d'une longueur de 500 m, avec un passage par mois de mai à août.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles biologiques (autochtonie), augmentation du nombre d'espèces observées, augmentation des occurrences.</p>																																					
Méthodologie		Prospection et identification à vue, avec capture au filet et relâché des individus si besoin. Recherche et détermination d'exuvies à la loupe binoculaire.																																			
Période d'intervention		Mars à juillet																																			
2020	2021	2022	2023	2024	2025																																
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 du DOCOB Natura 2000.																																					
Temps de travail																																					
Prévisionnel 2023 : 3,5 jours		Réel 2023 : 3,79 jours																																			
Coûts																																					
Prévisionnel 2023 : 782,72€		Réel 2023 : 845,22 €																																			
Financement																																					
Région Pays de la Loire (40%) : 338,09 €	FEDER (50 %) : 422,61 €	PNR MP (10%) : 84,52 €																																			
Résultats																																					
Le suivi des populations d'odonates mis en place en 2014 dans le cadre de l'OPN et de l'étude biodiversité et gestion de l'eau réalisé par l'EPMP et l'université de Rennes est poursuivi dans le cadre du plan de gestion. 15 espèces ont été identifiées lors du suivi sur les 2 transects en 2023.																																					
Population d'Odonates marais communal du Poiré-sur-Velluire 2023																																					
 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Spécie</th> <th>Nombre d'individus (2023)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Naiade au corps...</td><td>163</td></tr> <tr><td>Agrion élégant</td><td>139</td></tr> <tr><td>Agrion de Vander...</td><td>137</td></tr> <tr><td>Agrion blanchâtre</td><td>36</td></tr> <tr><td>Agrion à larges...</td><td>21</td></tr> <tr><td>Orthétrum réticulé</td><td>9</td></tr> <tr><td>Sympetrum r...</td><td>6</td></tr> <tr><td>Crocothémis...</td><td>5</td></tr> <tr><td>Sympetrum fascié</td><td>3</td></tr> <tr><td>Agrion orangé</td><td>2</td></tr> <tr><td>Anax empereur</td><td>1</td></tr> <tr><td>Agrion jouvencelle</td><td>1</td></tr> <tr><td>Libellule déprimée</td><td>1</td></tr> <tr><td>Cordule à corps fin</td><td>1</td></tr> </tbody> </table>								Spécie	Nombre d'individus (2023)	Naiade au corps...	163	Agrion élégant	139	Agrion de Vander...	137	Agrion blanchâtre	36	Agrion à larges...	21	Orthétrum réticulé	9	Sympetrum r...	6	Crocothémis...	5	Sympetrum fascié	3	Agrion orangé	2	Anax empereur	1	Agrion jouvencelle	1	Libellule déprimée	1	Cordule à corps fin	1
Spécie	Nombre d'individus (2023)																																				
Naiade au corps...	163																																				
Agrion élégant	139																																				
Agrion de Vander...	137																																				
Agrion blanchâtre	36																																				
Agrion à larges...	21																																				
Orthétrum réticulé	9																																				
Sympetrum r...	6																																				
Crocothémis...	5																																				
Sympetrum fascié	3																																				
Agrion orangé	2																																				
Anax empereur	1																																				
Agrion jouvencelle	1																																				
Libellule déprimée	1																																				
Cordule à corps fin	1																																				

Le suivi réalisé sur le Marais communal depuis 2014 montre une richesse spécifique cumulée de 27 espèces pour une moyenne de 24 espèces (minimum 16 espèces et maximum 34 espèces) sur le reste des sites étudiés en Marais poitevin. La Naiade aux yeux rouge *Erythromma najas*, espèce patrimoniale n'a pas été revue. Les cortèges semblent stables. Le *Calopteyx splendens* n'a pas été revu depuis 2018.

Evolution de la richesse spécifique



En comptant les observations réalisées hors protocole ce sont 24 espèces qui ont été identifiées sur le site en 2023 dont 4 nouvelles espèces : La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*, le Leste des bois *Lestes dryas* et l'Orthetrum brun *Orthetrum bruneum* et l'Agriion délicat *Ceriagrion tenellum*.

Ce sont donc 32 espèces d'Odonates connues sur la RNR.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 17		Suivi des espèces de mammifères remarquables								
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine		Connaissances du site								
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : La Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique sont potentiellement présents. Un suivi par observation et relevé des indices de présence sera réalisé. Pour la Musaraigne aquatique, les prélèvements d'échantillons tissulaires seront privilégiés : méthode non intrusive associée à l'analyse ADN. La prairie communale et sa ripisylve offrent aux chiroptères une zone d'alimentation favorable. Deux nuits d'enregistrement, une en juin/juillet et l'autre en septembre/octobre, seront organisées tous les deux ans pour procéder à l'enregistrement des ultrasons. Tous les deux ans, trois jours seront consacrés à ces suivis en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune. Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances liées à la fréquentation des espèces de mammifères remarquables sur la RNR.</p>										
Méthodologie	Prospection et identification des indices de présences de Campagnol amphibie et de Loutre d'Europe. Prélèvements pour étude ADN (Pièges à fèces) pour la Musaraigne aquatique. Détermination des ultrasons de chiroptères par le MNHN.									
Période d'intervention	Juillet à octobre.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°19, n°20 et n°26 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 3 jour	Réel 2023 : 3,14 jours + 21 jours de stage									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 5 958,30 €	Réel 2023 : 5 861,87 €									
Financement										
Région Pays de la Loire (40%) : 2 344,75 €	FEDER (50 %) : 2 930,94 €		PNR MP (10%) : 586,19 €							
Résultats										
<p>2023 été la seconde année d'application du protocole de recherche de la Musaraigne aquatique par analyses ADN. Globalement, les inventaires menés par tubes capteurs en 2023 ont donné de moins bons résultats que ceux menés en 2021, à la fois en nombre d'indices collectés (deux fois moins de prélèvements), qu'en nombre d'espèces de micromammifères (deux fois moins d'espèces détectées également), alors que les sessions se sont déroulées aux mêmes périodes. Ces résultats confirment la grande variabilité de réponse à cette méthode d'inventaire, dépendant de divers facteurs non maîtrisables, telles sur les conditions météorologiques par exemple, et la nécessité d'avoir des suivis réitérés et à long terme pour estimer au mieux la richesse biologique des milieux. Le campagnol amphibie a également été recherché. Des traces et indices ont été trouvées à plusieurs reprises et en plusieurs endroits sur les fossés de ceinture.</p> <p>Les piéges photos disposés à plusieurs endroits de la RNR ont permis de contactés différents mammifères : Genette d'Europe, Loutre d'Europe, Martre des pins, Fouine, Renard, Blaireau, Sangliers, Chevreuil. 25 espèces de mammifères sont donc présentes sur la RNR hors chiroptères.</p> <p>Le suivi Vigie chiro a été réalisé sur deux passages, le premier passage le 5 juillet et le second passage le 12 septembre a révélé la présence de 8 espèces de chiroptères ont été contactés par le détecteur de façon certaine sur les 14 espèces connues sur la réserve : le Grand Rhinolophe, les Murin à oreilles échancrées, de Daubenton, de Natterer, la Noctule de Leisler, les Pipistrelles commune et de Kuhl et la Sérotine commune.</p>										
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète							
CS 17	Si suivi des espèces de mammifères remarquables	Absence			Présence					

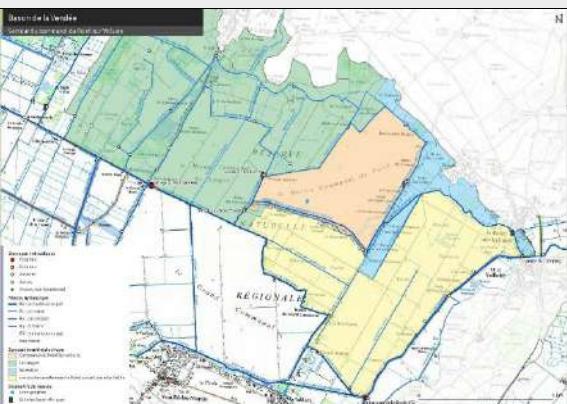
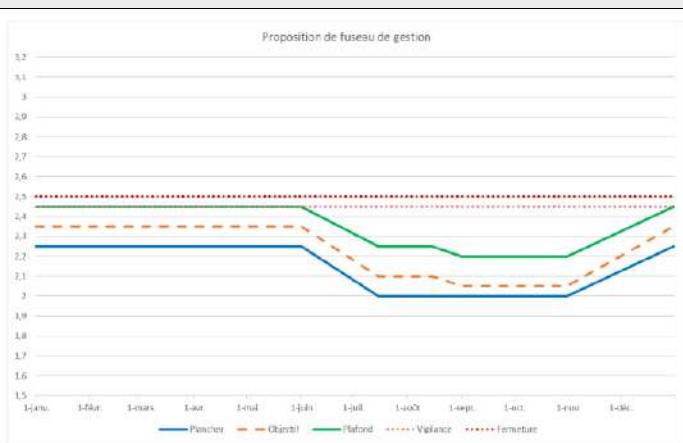
2.2.2 Les opérations de l’Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l’impact des niveaux d’eau et de l’activité agricole sur les résultats biologiques »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée (Fiche indicateur d'évaluation)		Priorité 1			
Opération CS5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux				
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description :</u></p> <p>Les mottureaux sont présents sur 53% de la RNR. Ces formations naturelles sont rares et remarquables. Elles se forment suite à l’humidification et à la dessiccation régulière de l’argile. Les formations sont variées (forme, taille, densité, etc...) et l’origine de leurs différentes formes est mal connus sur le site ainsi que l’influence de la gestion hydraulique et pastorale.</p> <p>Au regard des enjeux liés d’une part, au besoin de maintenir des activités pastorales et d’autre part, à la protection et la valorisation du patrimoine naturel, l’amélioration des connaissances sur ces formations extrêmement présentes sur la réserve s’avère fondamentale.</p> <p>Il nous semble donc utile d’approfondir le sujet avec l’objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifier et classifier les mottureaux et les autres formations observées, - Comprendre leur dynamique et les facteurs de gestion qui influent sur celle-ci, - Caractériser la valeur biologique des mottureaux, - Evaluer leur « valeur fourragère ». <p>Le plan de gestion prévoit la mise en place d’un programme expérimental spécifique. Il s’agira d’engager des suivis sur différents espaces test dans lesquels les modalités de gestion seront différenciées (en évolution libre, pâtré avec des chargements variés, dont les conditions d’hydromorphie seront différentes...) afin d’évaluer la dynamique des mottureaux dans différentes situations. Des suivis floristiques quantitatifs et qualitatifs seront réalisés pour mieux cerner la valeur fourragère des mottureaux présents sur la réserve et leurs valeur biologique.</p> <p>Concrètement, un protocole scientifique sera élaboré dans le cadre d’un partenariat avec des structures compétentes en pédologie et en écologie. Il visera à définir des actions à conduire et à étudier sur de petites zones bien définies (non pâtrées, aplanies, conservées humides, soumises à diverses pressions de pâturage. La végétation installée sur les mottureaux fera également l’objet d’un suivi particulier. Une comparaison avec les prairies des agriculteurs à proximité pourra être également menée. Le protocole devra tenir compte des habitats d’intérêt communautaire présents sur le site. Des exclos témoins pourront être installés sur les secteurs à enjeux de manière à évaluer les effets de l’absence de piétement.</p> <p>Un comité scientifique composé des gestionnaires des sites protégés du Marais poitevin concernés par la problématique, d’un botaniste, d’un pédologue, etc., sera mis en place pour accompagner l’étude sous la responsabilité du groupe de travail de la RNR.</p> <p>Ce travail sera engagé en 2021 sur la durée du plan de gestion.</p> <p>Par ailleurs, la cartographie 2017 sera mise à jour régulièrement pour tracer la dynamique d’évolution des mottureaux. Il s’agira de caractériser les surfaces, la densité, la disposition, l’altimétrie, la forme... du microrelief du communal.</p> <p><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Amélioration des connaissances sur la formation des mottureaux, leur évolution, leur valeur biologique et pastorale.</p>					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017. Rédaction d’un protocole. Suivi des expérimentations.				
Période d'intervention	Toute l’année.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec l’opération IP 11, MS1 et MS 6.					

Temps de travail		
Prévisionnel 2023 : 4 jours		Réel 2023 : 5 jours
Coûts		
Prévisionnel 2023 : 12 862,08 €		Réel 2023 : 13 024,55 €
Financement		
Région Pays de la Loire (40 %) : 5 209,82 €		FEDER (50 %) : 6 512,28 €
		PNR MP (10%) : 1 302,46 €
Résultats		
<p>Deux études ont été programmées en 2023 dans la continuité de celle lancée en 2021 avec l'Université de Poitiers. Cette année l'étude s'est principalement concentrée sur la zone aplanie en début d'année. Ce projet a consisté à enfoncer les mottureaux dans le sol sur 630m² (rectangle de 21m de largeur sur 30 m de long). Afin d'observer la repousse des mottureaux dans différentes conditions, ce rectangle est divisé en 3 bandes de 7m par 30. La première zone sera non clôturée et accessible toute l'année aux animaux, elle représente la condition actuelle de formation de mottureaux. La deuxième zone est clôturée en début de saison puis accessible lorsque le sol sera moins meuble, simulant une entrée des animaux dans le communal plus tardive. Enfin la troisième zone est un enclos permettant de comprendre la formation de mottureaux sans aucune intervention des animaux dans le processus.</p> <p>Un article scientifique au sujet des 3 premières années d'étude sur les mottureaux du Marais communal a été rédigé.</p> <p>La conclusion du rapport sur l'étude mottureaux de cette année montre que sur le site d'expérimentation la repousse n'est pas encore visible mais le tassement plus important du sol sur la partie pâturée est observable. Pour le mécanisme de formation des mottureaux l'hypothèse s'oriente vers l'importance des fentes de dissection comme expliqué dans l'extrait ci-dessous.</p> <p>« Sur la base des travaux de Verger (1960, 1964) et de nos observations antérieures en 2021 et 2022 soulignant le rôle important des fentes de dessiccation, il apparaît naturel de mettre en avant un mécanisme d'instabilité de pente ou dans notre contexte d'instabilité de lèvres de fente de dessiccation. Après une période de dessiccation sévère et la mise en place de fissures de dessiccation d'ouverture pluri-centimétrique (étape 1 de la figure 35), l'immersion du système (étape 2) pendant la saison humide va conduire à installer deux facteurs conduisant à une instabilité des lèvres ou parois des fentes : (i) l'augmentation du poids du terrain (par l'augmentation de la masse volumique du sol saturé en eau) et (ii) la réduction de la résistance au cisaillement du sol induite par la pression interstitielle alors présente (e.g., Durville et Sèvre, 1996). Si la « vidange » de l'eau dans les fissures est rapide au printemps, la force d'écoulement induite par un écoulement depuis le mottureau vers les fentes peut aussi constituer un troisième facteur d'instabilité. Le matériau déplacé par l'instabilité i.e., la rupture ainsi créée va s'évacuer par (faible) écoulement et/ou se déposer au fond des fentes (étape 2). Ce mécanisme de rupture peut de nouveau s'opérer, i.e. s'auto-entretenir si après le soulèvement/gonflement local du sol à la saison humide suivante et/ou le retrait à la saison sèche suivante, l'angle déstabilisant des lèvres/flancs de la fente avec l'horizontale est rétabli (étape 3). Cette nouvelle déstabilisation des flancs des fentes tend ainsi à contribuer à mieux individualiser les futurs mottureaux (étape 4).</p>		
<p>Figure 35. Schéma 2D de mise en place de mottureaux basé sur un couplage entre déstabilisation/rupture de flancs/lèvres de fentes de dessiccation et soulèvement/gonflement voire retrait du sol argileux. Les traits en pointillé des étapes 2 et 4 indiquent des surfaces de rupture (ici supposées planes) générées par l'instabilité mécanique produite par l'immersion des fentes pendant la saison humide. Les flèches rouges indiquent le déplacement de la zone de rupture quittant le massif de sol. Les flèches en marron annoncent le soulèvement/gonflement associé à l'humectation du sol lors de l'immersion des fentes.</p> <p>Cette proposition ne se veut pas uniquement un hommage aux travaux de Verger qui avait « intuité » le rôle crucial des fentes de dessiccation dans la mise en place des mottureaux. Elle voudrait aussi surtout pointer la nécessité d'intégrer dans les travaux de recherche sur la genèse de ces objets géomorphologiques non seulement le rôle du soulèvement/gonflement du sol dont la nature du moteur reste à clarifier (e.g., projet CNRS MITI/Automoteaux; Caner et Cosenza, 2021; Cosenza et Caner, 2022) mais également la dynamique pédologique et mécanique qui a permis l'évolution de fentes de dessiccation (ou de systèmes de fentes de dessiccation) vers les systèmes « mottureaux » tel qu'ils sont observés aujourd'hui. »</p> <p>Une rencontre a été organisée en février 2024 entre les deux équipes de recherche travaillant sur les mottureaux. La première équipe à St Denis du Payré sur l'organisation des mottureaux à en lien avec l'hygrométrie et l'autre équipe au Poiré-sur-Velluire sur la structure du sol dans les différentes zones à mottureaux et les mécanismes de formation des mottureaux.</p>		
Aucune réalisation		Réalisation partielle
		Réalisation complète

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

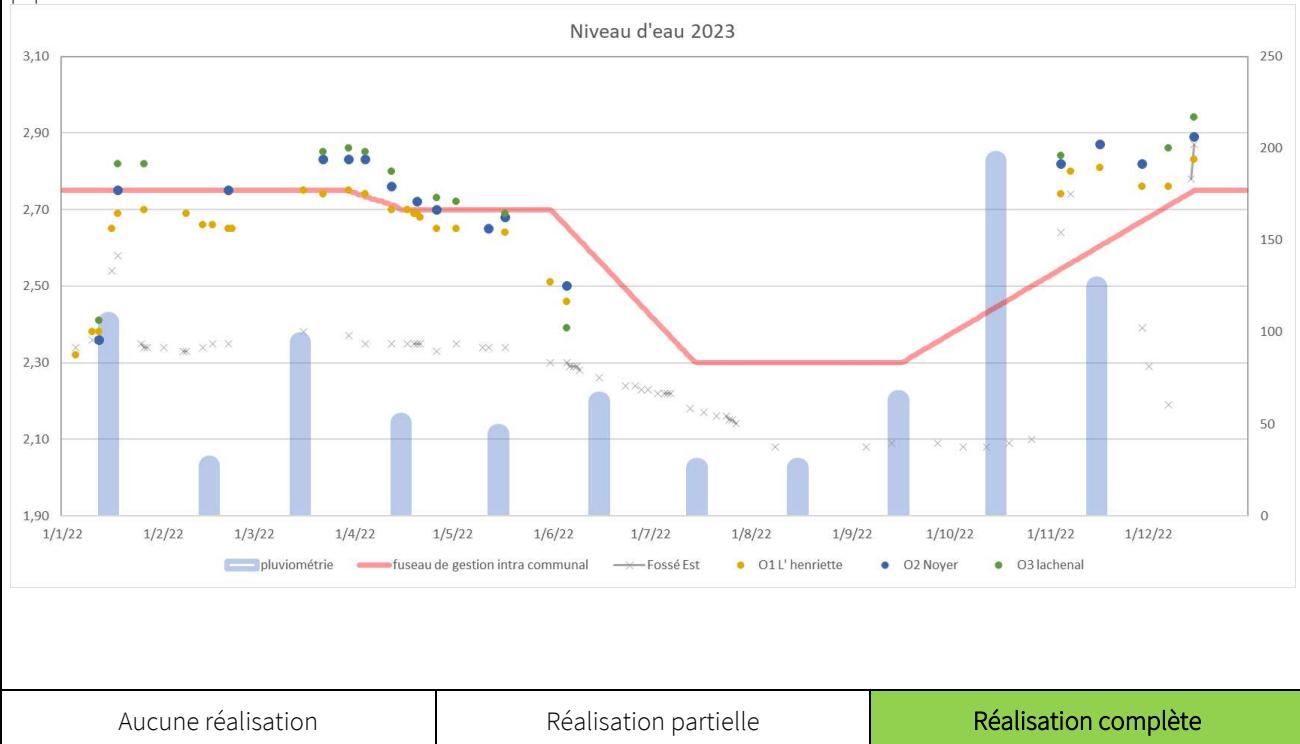
Opération CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR									
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site									
Description et résultats attendus										
<p>Description : Suivi hebdomadaire des niveaux d'eau sur le communal réalisé à partir des échelles limnimétriques des trois micro-ouvrages. Les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP seront également exploitées.</p> <p>Dans un même temps, les niveaux du réseau hydraulique périphérique seront relevés en lecture directe à partir deux échelles limnimétriques installées à l'entrée Est et à Touvent). De même, les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP située à l'entrée Est seront exploitées.</p> <p>Des relevés plus rapprochés pourront être réalisés selon les évènements climatiques.</p> <p>Grâce à l'outil litho 3D et des principes d'interprétation développés en 2016 (D. LEASTARD), une carte des surfaces en eau pourra être produite.</p> <p>Un suivi de la pluviométrie spécifique au site est nécessaire à partir d'une micro station météorologique propre à la RNR.</p> <p>Résultats attendus : Les cotes et surfaces en eau sont celles prévues par le protocole de gestion de l'eau. Le ressuyage de printemps est le résultat d'un consensus et tient compte des enjeux biologiques.</p>										
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2016.									
Période d'intervention	Toute l'année.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 9, CS 19 et opérations IP 1, MS 1 et MS 3 et MS6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6 et n°21 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 4 jours	<u>Réel 2023</u> : 4,93 jours + 5 jours stagiaire									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 116,78 €	<u>Réel 2023</u> : 3 649,61€									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 459,85 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 1 824,81 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 364,96 €								
Résultats										
										

Future contrat de gestion du fossé de ceinture : L'EPMP met en place un contrat de gestion pour le casier hydraulique du Marais communal du Poiré (en orange sur la carte ci-dessous). Le 10 mai 2023 une réunion s'est tenue pour caler les niveaux hivernaux et printanier du marais communal. Afin de

favoriser la tenue de l'eau sur le communal et la fonctionnalité de la baisse de Morusson pour le Brochet des niveaux objectif de 2,40m ont été demandés pour la période hivernale mais les casiers encadrant le communal du Poiré sont déjà sous contrat de marais à des niveaux de 2,35m et de 2,30m. Il est donc impossible de tenir les fossés de ceinture du communal au-dessus des niveaux des casiers adjacents. La Côte objectif de 2,35m a donc été retenue pour l'hiver et une prolongation plus longue sur le printemps pour favoriser la reproduction de la faune piscicole sur la baisse de Morusson. Jusque-là le fossé de ceinture était géré à 2,30m sur la période hivernale et printanière.

Suivi des niveaux d'eau des baisses de la Réserve :

A partir des précipitations de fin décembre 2022, début janvier 2023 les niveaux d'eau ont été tenus au niveau du fuseau de gestion jusqu'à mi-mai ou le ressuyage naturel s'est déroulé jusqu'à un assèchement complet des baisses le 5 juin 2023. Les précipitations importantes du mois de novembre ont permis de remonter rapidement les niveaux d'eaux du communal à des niveaux hivernaux. Il faut noter que lors du premier pique de crue du mois de novembre les ouvrages extérieurs n'étaient pas installés en raison de la présence des animaux sur le communal. Ils ont été installés avant le deuxième pique de crue au mois de décembre.



Aucune réalisation

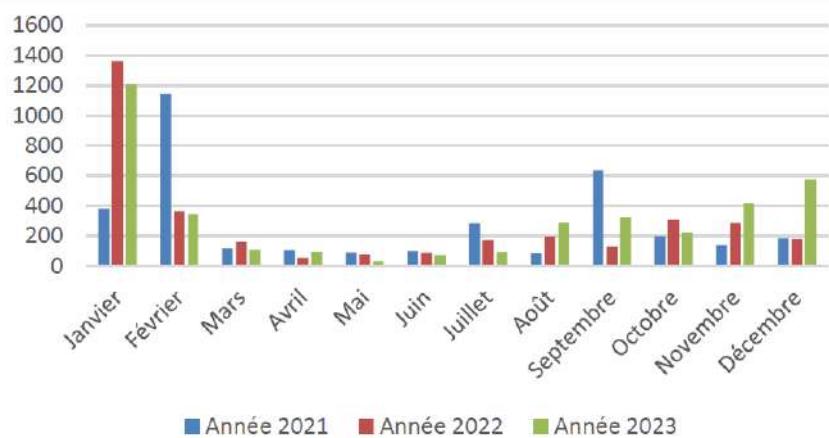
Réalisation partielle

Réalisation complète

CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
------	--	------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)		Priorité 1			
Opération CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs				
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Un comptage décadaire des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants est réalisé. De manière à couvrir l'ensemble de la prairie communale, un minimum de cinq points d'observations est nécessaire. L'observation se fait depuis la bordure extérieure du communal, l'utilisation d'une longue-vue est impérative. Le comptage de la seconde décade de chaque mois est calé sur le comptage mensuel de l'OPN. Les données sont intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. La RNR joue son rôle de remise et de halte pour l'avifaune à l'échelle du Marais poitevin.</p>					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.				
Période d'intervention	De la première décade de janvier à la seconde de mars. De la première décade de juillet à la troisième de décembre.				
2020	2021	2022	2023		
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 8, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2023 : 3 jours	Réel 2023 : 3 jours				
Coûts					
Prévisionnel 2023 : 5 976,56 €	Réel 2023 : 5 976,56 €				
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 2 390,62 €	FEDER (50 %) : 2 988,28 €	PNR MP (10%) : 597,66 €			
Résultats					
<p>Pour l'hivernage, le mois de décembre 2023 a connu une fréquentation nettement plus forte que les deux années précédentes. Cela s'explique par une inondation plus précoce du marais. Les effectifs des mois de janvier et février 2023 sont relativement semblables à 2022 soit une forte fréquentation en janvier et une faible fréquentation en février.</p> <p>Passereaux : Parmi les 56 espèces de passereaux inventorierées en 2023 sur la réserve, 30 sont hivernantes.</p> <p>Limicoles : Dix espèces de limicoles ont fréquenté la réserve naturelle en 2023, soit trois de plus qu'en 2022. Elles sont les suivantes : la Barge à queue noire <i>Limos</i> <i>limosa</i>, le Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>, la Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>, la Bécassine sourde <i>Lymnocryptes minimus</i>, le Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>, le Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>, le Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>, le Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>, le Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> et le Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>. Comme constaté en 2022, la majorité des espèces sont présentes lors des migrations pré et postnuptiales, soit au printemps et à l'automne. Cette année encore, on constate que le site est très intéressant pour l'hivernage des limicoles où l'on observe un pic d'effectif en janvier et février 2023 (plus de 5 000 individus, toutes espèces confondues en janvier contre 4 800 en février). Les limicoles profitent alors des ressources alimentaires offertes par la réserve lors de ces deux périodes clés de leur cycle.</p> <p>Anatidés : Cette année encore le Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i> est l'espèce la plus abondante en hiver. En novembre on note également un pic à 120 individus (effectif cumulé) pour le Canard souchet <i>Spatula clypeata</i>, tandis que l'espèce est globalement peu abondante sur le site (moins de 10 individus observés sur les autres mois d'hiver). En décembre, le Canard siffleur <i>Mareca penelope</i> est la seconde espèce la plus abondante avec 80 individus comptabilisé. Parmi les espèces avec des effectifs importants, notons le Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i> tout au long de l'hiver (pic à 71 individus en février 2023) et l'Oie cendrée <i>Anser anser</i> avec un pic à 91 individus en février 2023.</p> <p>Pour les rapaces, Sept espèces fréquentent le marais en saison hivernale : le Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>, le Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>, la Buse variable <i>Buteo buteo</i>, l'Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>, le Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>, le Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> et le Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>. Il s'agit essentiellement d'individus en vol ou en recherche de nourriture.</p>					

Fréquentation de la RNR (moyenne des oiseaux observés chaque mois) :



Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice ou sur le site internet du Parc.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	< 250	250 - 500	500 - 750	750 - 1000	> 1000
------	--	-------	-----------	-----------	------------	--------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse										
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site										
Description et résultats attendus											
<p>Description : Un suivi des oiseaux nicheurs est réalisé deux fois par mois, avec un passage par quinzaine entre le 21 mars et 20 juillet. Le suivi se fait également depuis la bordure du communal. Toutes les espèces nicheuses sont notées. La codification en vigueur sera utilisée pour caractériser les comportements. La périphérie immédiate de la RNR sera également suivie. Ce suivi englobe la réalisation d'un carré STOC EPS au sein de la RNR. Les données seront intégrées à l'OPN.</p> <p>Résultats attendus : Augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs. Amélioration des connaissances sur la reproduction de certaines espèces sur le site ou sa périphérie.</p>											
<p>Méthodologie Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.</p> <p>Période d'intervention Mars à juillet.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 16.66%; text-align: center;">2020</td><td style="width: 16.66%; text-align: center;">2021</td><td style="width: 16.66%; text-align: center;">2022</td><td style="width: 16.66%; text-align: center;">2023</td><td style="width: 16.66%; text-align: center;">2024</td><td style="width: 16.66%; text-align: center;">2025</td></tr> </table> <p>Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 7, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°26 du DOCOB Natura 2000.</p>						2020	2021	2022	2023	2024	2025
2020	2021	2022	2023	2024	2025						
Temps de travail											
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 jour		<u>Réel 2023</u> : 1 jour									
Coûts											
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 495,52 €		<u>Réel 2023</u> : 3 495,52 €									
Financement											
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 398,21 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 747,76 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 349,55 €							
Résultats											
<p>Les suivis de l'avifaune en 2023 a permis au total de recenser 100 espèces d'oiseaux sur l'ensemble de l'année.</p> <p>PASSEREAUX : En 2023, ce sont 14 espèces de passereaux qui ont montré des signes de nidification au sein de la réserve naturelle. 12 d'entre elles dépendent de la ripisylve. Afin de garantir la pérennité de ces espèces au sein du marais, la conservation de la ripisylve est primordiale. Les prospections ayant lieu que le long de la réserve la ripisylve nord-ouest n'est pas inventoriées.</p> <p>LIMICOLES : En 2023, le Vanneau huppé est toujours nicheur sur le marais 8 couples ont été identifiés cette année contre 4 l'an passé. Notons également la nidification probable du Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i> puisqu'un cri d'alarme a été entendu à la mi-mai. La reproduction de cette espèce très discrète n'a pu être confirmée par la suite.</p>											

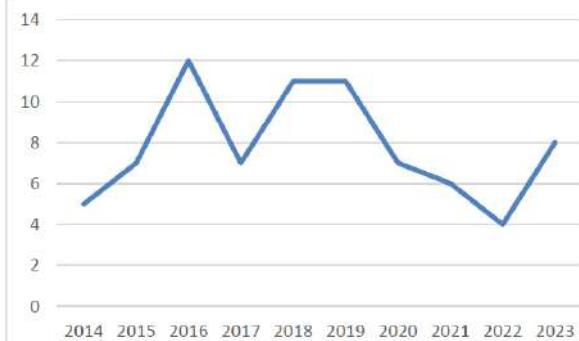


Figure 8 - Evolution du nombre de couples nicheurs de Vanneau huppé depuis 2014



Figure 9 - Localisation des individus de Vanneau huppé en période de reproduction au sein de la réserve

ANATIDES :

Le Canard colvert s'est reproduit sur le réserve 5 canetons ont été observés sur le fossé. Le Cygne tuberculé a été identifié nicheur au mois d'avril mais sans certitude de réussite.

AUTRES OISEAUX NICHEURS :

En 2023 trois espèces se sont reproduites de façon certaine sur la réserve. Soit deux de plus qu'en 2022.

La première est la Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, dont plusieurs poussins ont été vus. La deuxième et la troisième sont le Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo* et la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*. Deux nids de Grand cormoran ont été vus avec des adultes couvant.

Pour la Cigogne blanche 5 nids étaient occupés, trois poussins ont été comptabilisés sur un nid et deux poussins sur les deux autres nids (sept poussins au total).

Le faucon crécerelle est toujours nicheur dans le nichoir au nord de la réserve à la hutte des folies.

Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice ou sur le site internet du Parc.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
--------------------	-----------------------	----------------------

CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse (nombre d'espèces)	Limicoles	0		1		> 1
		Autres oiseaux d'eau	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> 16

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique							
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site							
Description et résultats attendus								
<p>Description : Deux protocoles différents seront utilisés. Le premier intrasite consistera à mettre en place le protocole « POPamphibien Communautés ». Trois passages sont réalisés de fin février à mi-juin pour déceler les comportements et les indices de reproduction des différentes espèces. La pêche à l'aide d'une épuisette à mailles fines peut être pratiquée. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN. Le Lépidure sera recherché.</p> <p>Dans un second temps, l'EPMP conduit jusqu'en 2021 un suivi du macrofaune aquatique sur 5 transects du réseau hydraulique. Après 2021, le gestionnaire reprendra ce suivi sur deux des quatre stations avec réadaptation du protocole si besoin. Le protocole consiste en une pêche à l'épuisette de 10 coups sur un linéaire de 100 mètres. Les individus capturés sont identifiés et relâchés sur place.</p> <p>Résultats attendus : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>								
Méthodologie	Identification à vue (pontes, larves, chorus) et au chant. Capture à l'épuisette.							
Période d'intervention	Février à juillet.							
2020	2021	2022	2023	2024	2025			
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 12, CS 19 et opérations IP 8, IP 9 et MS 3. Une autorisation de capture est nécessaire. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°6 et n°26 du DOCOB Natura 2000.								
Temps de travail								
Prévisionnel 2023 : 3 jours	Réel 2023 : 3 jours							
Coûts								
Prévisionnel 2023 : 2 446,56 €	Réel 2023 : 2 446,56 €							
Financement								
Région Pays de la Loire (40 %) : 978,62 €	FEDER (50 %) : 1 223,28 €	PNR MP (10%) : 244,66 €						
Résultats								
<p>Le Pelodytes a eu une reproduction importante cette année avec des niveaux d'eau permettant la réussite de la reproduction. Les Grenouilles verte se sont également largement reproduit sur le site.</p> <p>La ponte de Rainette sp a été détectée. La reproduction du Triton palmé a été confirmé. Il n'avait pas été vu sur le communal depuis 2005.</p> <p>Le constat d'une grosse reproduction des amphibiens avec des niveaux d'eau favorables.</p>								
<p>On remarque que la Baisse de l'Achenal accueille les plus gros effectifs de têtard avec parfois + de 30 têtards dans un trait d'épuisette. La Baisse fait plusieurs hectares est très végétalisée.</p> <p>Le Lépidure a été trouvé sur les 3 baisses principales de la Réserve. Il est présent sur de nombreux marais communaux cette année. L'espèce semble bien présente sur le site vu en 2022 et 2023.</p>								
<p>Il n'y a pas eu d'écrevisses d'observées dans les baisses inventoriées isolés des fossés, la sécheresse de 2022 a impacté fortement les populations.</p>								
<p>Le suivi de la macrofaune aquatique s'est réalisé sur 2 points du fossé de ceinture.</p> <p>Depuis 2014 ce sont 102 taxons qui ont été inventoriés dans les fossés du communal comprenant des Spongiaires (1 taxon), Plathelminthes (1 taxon), Annélides (4 taxons), Mollusques (11 taxons), Arthropodes (68 taxons), Poissons (15 taxons) et Amphibiens (2 taxons).</p> <p>En 2023, 46 taxons ont été identifiés dans les 2 fossés suivis du Communal du Poiré, situé entre un minimum de 32 taxons en 2018 – 2019 et un maximum 63 taxons en 2016. Une partie des taxons forme une composante liée aux eaux à court lent, bien oxygénées et riche en végétation aquatique.</p>								
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères									
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : L'ordre des orthoptères constitue un bon indicateur des prairies du fait de leurs sensibilités aux changements de structures de la végétation (hauteur, stratification) et de l'humidité stationnelle. Le suivi sera réalisé tous les deux ans par enregistrement des stridulations sur 4 nuits d'écoute. En 2023, une prospection complète sera réalisée pour mettre à jour la liste d'espèce et éventuellement identifier quelques cortèges. L'objectif est, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Les données seront transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances, accomplissement des cycles biologiques, augmentation du nombre d'espèces et d'individus.</p>										
Méthodologie	Identification à vue, à l'écoute et par capture avec filet fauchoir.									
Période d'intervention	Mai à octobre.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 15, CS 16. Une autorisation de capture est nécessaire. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 0,5 jour	Réel 2023 : 0,57 jour									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 1 857,76 €	Réel 2023 : 1 872,85 €									
Financement										
Région Pays de la Loire (40 %) : 749,14 €	FEDER (50 %) : 936,42 €	PNR MP (10%) : 187,28 €								
Résultats										
Globalement, le cortège d'orthoptères de la RNR reste inchangé par rapport à celui de 2021, avec comme taxons structurants :										
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la prairie : les grillons printaniers <i>Grillon champêtre</i> <i>Gryllus campestris</i>, <i>Grillon bordelais</i> <i>Gryllus bordigalensis</i> et <i>Grillon des marais</i> <i>Pteronemobius heydenii</i> et 2 criquets estivaux majeurs : Criquet émeraudine <i>Aiolopus thalassinus</i> et Criquet glaue <i>Euchorthippus elegantulus</i>. Les autres criquets <i>P. parallelus</i>, <i>C. albomarginatus</i> sont plus fugaces et ne persistent pas l'été. • Sur la végétation palustre : le Conocéphale commun <i>Conocephalus fuscus</i> et la Decticelle bariolée <i>Roeseliana roeselii</i>. • Les rivages nus des baisses et abreuvoirs : les <i>Tetrix</i> à carène pronotonale longue (même si des incertitudes existent sur les différentes espèces potentielles). • Sur les ripisylves et ronciers périphériques : <i>Leptophyes punctatissima</i>, Decticelle cendrée <i>Pholidoptera griseoaptera</i>, <i>Grillon d'Italie</i> <i>Oecanthus pellucens</i>, Grande Sauterelle verte <i>Tettigonia viridissima</i>, Ephippigère carénée <i>Uromenus rugosicollis</i>. 										
Pour les autres taxons,										
<ul style="list-style-type: none"> • Soit ils n'ont pas été revus depuis 2005 (THOMAS, 2005) : <i>Calliptamus barbarus</i>, <i>Chorthippus biguttulus</i>, <i>Euchortippus declivus</i>, <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>, <i>Tetrix subulata</i>, • Soit ils n'ont pas été revus depuis 2021 (MAZURIER, 2021) : <i>Omocestus rufipes</i>, <i>Paracinema tricolor</i>, <i>Platycleis albopunctata</i>, <i>Ruspolia nitidula</i>, <i>Tetrix ceperoi</i>. 										
15 espèces ont été identifiées sur la RNR pour ce suivi 2023 sur les 28 espèces connues sur le site.										
Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.										
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète								

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux									
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Au démarrage du pâturage, le conservateur sollicite tous les 15 jours les exploitants pour obtenir « en temps réel » le nombre d'animaux à pâtrouler sur le site. Ces données permettent au conservateur de proposer des ajustements en cours de saison pastorale. Ces données vont permettre d'alimenter les analyses des habitats et des espèces conduites dans le cadre des suivis scientifiques.</p> <p>Le Conservateur et les agriculteurs sont régulièrement amenés à intervenir sur ou aux abords du communal. Ils ont donc la possibilité d'observer les animaux et de constater si l'un d'eux doit bénéficier de soins.</p> <p>Afin de faciliter l'identification du propriétaire du ou des animaux blessés, les boucles d'identification seront définies d'une couleur propre à chaque exploitant agricole.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le chargement animal instantané est adapté à l'objectif de conservation de la prairie. Identification claire de l'ensemble des bovins présents sur le communal.</p>										
Méthodologie	Collecte, saisie, mises à jour des données de chargement transmises par les exploitants. Observation directe. Concertation avec les agriculteurs pour attribuer une couleur à chacun.									
Période d'intervention	Du 15 mars au 15 décembre.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Transversalité avec les différents suivis CS et opérations IP, MS, CI 1, CI 4 PA 1 et PA 3. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 5 jours	Réel 2023 : 5 jours									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 1 077,60 €	Réel 2023 : 1 077,60 €									
Financement										
Région Pays de la Loire (40 %) : 431,04 €	FEDER (50 %) : 538,80 €		PNR MP (10%) : 107,76 €							
Résultats										
<p>Les informations de sortie et de rentrée des animaux sur le communal par téléphone a bien fonctionné cette année.</p> <p>Changement max inscrits = 1.80 UGB/Ha</p> <p>Changement max réel = 1.72 UGB/Ha du 11 juillet au 27 juillet</p> <p>Changement annuel exact = 0.65 UGB/Ha/an. En 2022 en raison de la sécheresse le chargement annuel était de 0.58 UGB/Ha/an.</p> <p>Il serait intéressant d'avoir un chargement entre l'ouverture et le début du mois de juillet qui n'excède pas 1,4 UGB/ha pour augmenter les chances de succès de reproduction des limicoles.</p>										
<p>En 2023 le chargement reste raisonnable sur ces périodes 1,46 UGB/ha la semaine de l'ouverture. Les éleveurs ont été contraints de mettre beaucoup d'animaux dès l'ouverture en raison du manque de foin.</p> <p>Le chargement augmente progressivement jusqu'à 1,62 UGB/ha le 15 mai et reste stable jusqu'à mi-juin.</p>										
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète							

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides									
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : L'ensemble des animaux séjournant sur la réserve durant la saison de pâturage bénéficie de traitements parasitaires. Certains produits utilisés peuvent être nocifs par leur rémanence et conduire à la destruction d'espèces non visées. Il s'agit de vérifier la rémanence de certains produits afin d'évoluer vers des produits moins impactants pour l'intérêt biologique du site.</p> <p>Pendant trois ans, en tenant compte des niveaux et surfaces en eau, un audit avec un cabinet vétérinaire et les agriculteurs sera réalisé de manière à identifier les parasites déjà portés par les animaux et cibler les risques parasitaires liés à la mise à l'herbe et aux niveaux d'eau. Au cours de la saison de pâturage, un point sera fait avec les exploitants. A l'issue de la saison, un bilan de la campagne sera réalisé avec le cabinet vétérinaire et les exploitants. L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre une prophylaxie adaptée à partir de molécules moins écotoxiques. Ce travail est déjà entrepris et pourra s'inscrire dans le cadre de l'étude parasitisme en zone humide mise en œuvre à sur le Marais poitevin par le PNR et la LPO.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Diminution des molécules écotoxiques.</p>										
Méthodologie	Etat des niveaux d'eau, diagnostic vétérinaire, réunion agriculteur.									
Période d'intervention	Février - Mars.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15, CS 16 et opération MS 1. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°12 et n°13 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
Prévisionnel 2023 : 1 jour	Réel 2023 : 0,57 jour									
Coûts										
Prévisionnel 2023 : 1 465,52 €	Réel 2023 : 122,85 € en attente									
Financement										
Région Pays de la Loire (40 %) : 49,14 €	FEDER (50 %) : 61,42 €	PNR MP (10%) : 12,28 €								
Résultats										
L'étude de la mise en place de méthode alternative pour le traitement des parasites externe a été lancée et discutée avec les éleveurs. Cependant les coûts, les délais de livraison et l'adaptation aux nombre d'animaux est difficile à mettre en place et nécessite une bonne organisation. Cela sera réfléchi plus en amont pour le prochain plan de gestion.										
Aucune réalisation	Réalisation partielle			Réalisation complète						

2.2.3 Résultats de l'OLT II

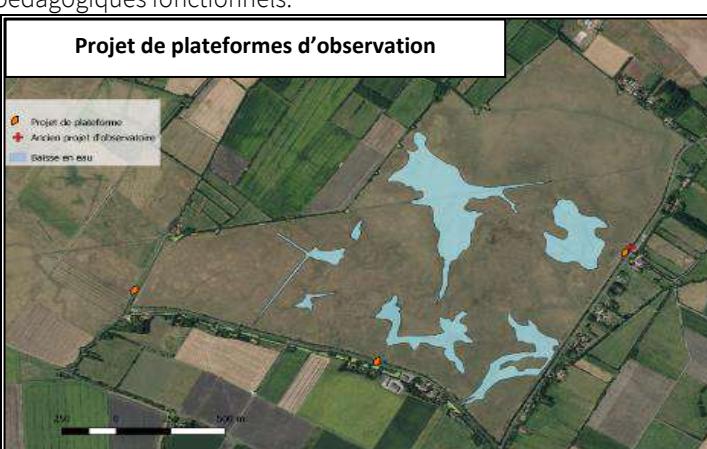
Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2023	Temps réel consacré en 2023	Evaluation
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	2	2,57	Vert
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	1	Jaune
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,5	0,57	Vert
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	0,5	0,86	Vert
CS 15	Suivi des peuplements de lépidoptères	3,5	3,79	Vert
CS 16	Suivi des peuplements d'odonates	3,5	3,79	Vert
CS 17	Suivi des mammifères remarquables	3	3,14	Vert
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	4	5	Vert
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	4	4,93	Vert
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	3	Vert
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	1	Vert
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	3	3	Vert
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,5	0,57	Vert
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	5,14	Vert
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	0,57	Rouge
Total		36,5	38,79	

Les actions prévues en 2023 pour répondre à l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion » ont été réalisées complètement ou partiellement.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. On constate que les suivis demandent plus de temps principalement pour l'analyse des données et la reprise des données anciennes.

2.3 L'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »

2.3.1 Les opérations de l'Odp 3.1 « Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1			
Opération CI 3	Création, inauguration et entretien de 3 plateformes d'observation				
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : L'ancien observatoire ornithologique créé en 1989 était dangereux en raison de sa vétusté et de la proximité immédiate de la route. Il a été démonté par la commune en 2018. Il était prévu la reconstruction d'un nouvel observatoire à un emplacement réservé, jouxtant le parc de contentions Est. Ceci en lien étroit avec un projet global d'aménagement de l'entrée du communal hors RNR intégrant la révision de l'axe routier, la création d'un préau et de sanitaires, la réfection du parking, le tout en adéquation avec l'accueil des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Au regard de l'ampleur et des coûts des travaux, l'actuelle municipalité n'est pas en mesure d'engager les financements nécessaires et a renoncé à ce projet.</p> <p>En conséquence, la création de l'observatoire seul n'est plus adaptée.</p> <p>Un nouvel aménagement est prévu : il consiste en la création de 3 plateformes d'observation, réparties autour de la RNR, le long des axes de cheminement du public (Cf. carte ci-dessous). Ce système à l'avantage de présenter aux promeneurs une plus grande diversité de points d'observation. Chaque plateforme sera réalisée sur le même principe : Surélévation d'environ 1,30 m de haut, conception en bois avec escalier d'accès et rambardes de sécurité et surface n'excédant pas 4 m². Les éléments techniques seront définis par une étude de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Les plateformes d'observation bénéficieront d'une information adaptée, en relation avec la création du sentier d'interprétation autour de la RNR (action CC1). Au moins une des plateforme (entrée du communal) pourra être équipée de jumelles fixes.</p>					
<p><u>Résultats attendus</u> : Outils pédagogiques fonctionnels.</p>					
Localisation	<p>Projet de plateformes d'observation</p> 	Emplacement des 3 plateformes d'observation :			
Méthodologie	<p>Engager la maîtrise d'œuvre et suivre le déroulement des travaux de construction des postes d'observation.</p> <p>Veiller aux éventuelles dégradations.</p>				
Période d'intervention	Toute l'année.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025

Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 5, CI 1, CC 1, PA 4 et PA6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°29 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail		
<u>Prévisionnel 2023</u> : 15 jours		<u>Réel 2023</u> : 10,57 jours
Coûts		
<u>Prévisionnel 2023</u> : 103 232,80 €		<u>Réel 2023</u> : 87 098,95 €
Financement		
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 34 839,58 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 43 549,47 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 8 709,89 €
Résultats		
<p>La réalisation des plans de localisation des postes d'observations a été réfléchi, en lien avec la fiche d'action de l'opération CC1. Le projet définitif des 3 plateformes en remplacement a été validé en comité consultatif. Le marché de conception et de maîtrise d'œuvre est en cours, l'architecte sélectionné pour le projet de construction 2023 est également le maître d'œuvre du projet. Les plateformes d'observation ont été posées le 28 et 29 février 2024 et équipées de Longues vues.</p> 		
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 2

Opération CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR									
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Une réflexion pour conforter la circulation du public autour de la RNR doit être menée. Elle permettra de définir le tracé d'un sentier d'interprétation autour de celle-ci, et de disposer d'un programme chiffré détaillant les différents aménagements à créer et leur relation avec la RNR. Ce sentier passera par la passerelle piétonne à l'ouest et continuera sur le sentier pédestre le long de la bordure ouest déjà créé. Une réflexion sera menée pour assurer le cheminement route des huttes en toute sécurité.</p> <p>Ces panneaux devront être mis en cohérence avec les panneaux déjà existants et si possible reprendre la charte visuelle. La présence du nouvel observatoire tiendra une place importante dans cette opération.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Crédit à la création d'un sentier d'interprétation autour de la RNR. Crédit à la création et installation de nouveaux panneaux.</p>										
Méthodologie	Réflexion sur la circulation autour de la RNR. Création de panneaux pédagogiques.									
Période d'intervention	Toute l'année.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3, PA 4 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°17 et n°29 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 6 jours	<u>Réel 2023</u> : 6 jours									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 10 293,12 €	<u>Réel 2023</u> : 9 263,43 €									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 3 705,37 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 4 631,72 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 926,34 €								
Résultats										
Un retard dans la réalisation n'a pas permis d'installer les supports en 2023. Ils seront installés en 2024.										
Aucune réalisation	Réalisation partielle			Réalisation complète						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 2							
Opération PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques								
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication								
Description et résultats attendus									
<p><u>Description</u> : Cette action a été mise en place au cours du dernier plan de gestion. Il convient de la poursuivre afin d'observer les éventuelles évolutions du marais communal.</p> <p>Le conservateur reprendra le plus fidèlement possible les cadrages des précédentes années afin de faciliter les comparaisons.</p> <p>Chaque point photographique sera géoréférencé. Les prises de vues seront réalisées tous les ans. Une photo générale pourra être prise depuis un point haut.</p> <p>Les données historiques du site viendront compléter cet observatoire.</p>									
<p><u>Résultats attendus</u> : Evolution paysagère de la RNR.</p>									
Méthodologie	Prises de vues de la RNR.								
Période d'intervention	Toute l'année.								
2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opérations MS 2, MS 3, MS 4. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°7 et n°29 du DOCOB Natura 2000.									
Temps de travail									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 2 jours + 3 jours stagiaire		<u>Réel 2023</u> : 1,43 jours + 3 jours stagiaire							
Coûts									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 523,86 €		<u>Réel 2023</u> : 401,01€							
Financement									
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 160,41 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 200,51 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 40,10 €					
Résultats									
Les prises de vue 2023 ont été réalisées au printemps par un stagiaire et en hiver par la conservatrice. La mise en forme de l'observatoire photographique a été réalisé par le stagiaire. L'observatoire photo permet de constater de plus faibles niveaux d'eau en juin lié à la sécheresse, un manque d'eau en hiver ainsi que la poussée de la ripisylve.									
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication

Description et résultats attendus

Description : L'ouverture du Marais communal est un moment fort dans la vie de la commune des Velluire-sur-Vendée. Cette fête fait le lien entre l'utilisation actuelle du communal et un passé proche. Elle est organisée par la Mairie.

De plus, ce moment permet de conserver et de créer un lien entre les éleveurs de la commune et les habitants.

Précédemment, la date de l'ouverture du communal était organisée par la Mairie et à date fixe. Cette date ne correspond pas nécessairement au contexte environnemental du marais communal.

Dorénavant, une réunion du groupe local devra avoir lieu pour définir au mieux une date de l'ouverture du communal par rapport au contexte pédoclimatique de ce dernier et permettre une organisation de la fête dans de bonnes conditions.

Cette fête restera organisée par la Mairie et sera également l'occasion pour le conservateur de présenter la Réserve et son fonctionnement au cours d'une animation.

Résultats attendus : Organisation de la fête du communal de manière concertée. Accueil du public dans de bonnes conditions.

Méthodologie | Organisation d'une réunion de concertation avec la Mairie et les agriculteurs.

Période d'intervention | Avril – mai.

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 4, PA 5 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°13 et n°29 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

Prévisionnel 2023 : 3 jours	Réel 2023 : 3,36 jours
-----------------------------	------------------------

Coûts

Prévisionnel 2023 : 646,56 €	Réel 2023 : 724,15 €
------------------------------	----------------------

Financement

Région Pays de la Loire (40 %) : 289,66 €	FEDER (50 %) : 362,07 €	PNR MP (10%) : 72,41 €
---	-------------------------	------------------------

Résultats

L'ouverture du communal a eu lieu le 22 avril 2023, en présence du PNR, de CREGENE, d'Epouésou, des maraîchers locaux, d'un vannier. Plusieurs activités étaient organisées : buvette, repas midi, animations (à mettre en lien avec la fiche action PA 4) et le spectacle du Tarot du Marais poitevin.



Aucune réalisation

Réalisation partielle

Réalisation complète

2.3.2 Les opérations de l'Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)												
Priorité 2												
Opération CI 1	Entretien de la signalétique existante											
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication											
Description et résultats attendus												
<p><u>Description</u> : Le conservateur s'assure lors de ses sorties de terrains que l'ensemble des équipements et signalétiques soit en place, visible et en bon état. Le remplacement des équipements déficients sera assuré par le conservateur (panneaux « bovins ») et par la Région pour les panneaux de la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Information du public et respect de la réglementation.</p>												
Méthodologie	Visites régulières et vérification de la signalétique.											
Période d'intervention	Toute l'année.											
2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Synchronisation et/ou relation avec les opérations SP 1 et PA 4.												
Temps de travail												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 0,5 jour		<u>Réel 2023</u> : 0,5 jour										
Coûts												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 107,76 €		<u>Réel 2023</u> : 107,76 €										
Financement												
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 43,10 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 53,88 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 10,78 €								
Résultats												
L'entretien des panneaux de signalétique a été réalisé.												
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète								

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication

Description et résultats attendus

Description : Chaque année, le conservateur rédige un article qui présente le bilan annuel et brosse l'actualité de la RNR dans le bulletin communal.

Chaque année, le conservateur convie la presse écrite régionale à prendre part à des temps forts de la gestion de la RNR. Un article est ensuite publié ou un reportage diffusé.

Résultats attendus : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.

Méthodologie	Rédaction et publication d'articles.				
Période d'intervention	Toute l'année.				

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°13 et n°29 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

<u>Prévisionnel 2023</u> : 4 jours	<u>Réel 2023</u> : 2,71 jours
------------------------------------	-------------------------------

Coûts

<u>Prévisionnel 2023</u> : 862,08 €	<u>Réel 2023</u> : 584,06 €
-------------------------------------	-----------------------------

Financement

<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 233,62 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 292,03 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 58,41 €
--	--------------------------------	-------------------------------

Résultats

Plusieurs articles ont été rédigés au cours de cette année :

- 2 articles dans Ouest France : sur l'ouverture du communal et les animations
- 1 article dans le bulletin communal.

Ouest France
Lundi 27 mai 2024

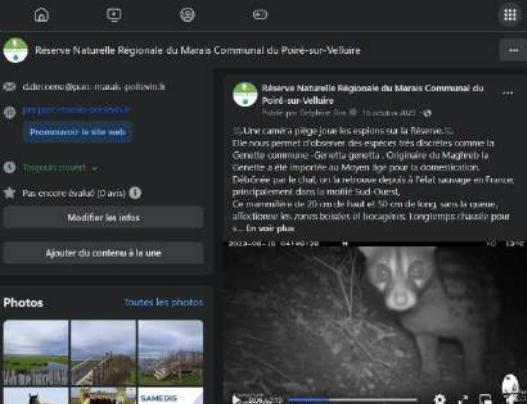
Communaux : « C'est notre transhumance à nous »
Au cœur du Marais poitevin. La filière égorgneuse, samedi, par Les Velluire-sur-Vendée élabore l'ouverture du marais communal. Une tradition anciennement qui préserve l'abriage et la biodiversité



Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
---------------------------	------------------------------	-----------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR											
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication											
Description et résultats attendus												
<p>Description : En 2020, le conservateur procèdera à la commande du développement d'une page internet dédiée à la RNR et consultable à partir du site de sa structure ou celui de la Mairie. Les données biologiques seront saisies et disponibles. A partir de 2021, chaque année, les données biologiques seront mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances. Des spots vidéo dédiés à l'actualité de la RNR seront conçus et diffusés.</p> <p>Résultats attendus : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>												
Méthodologie	Saisie et partage de données biologiques, diffusion de spots vidéo.											
Période d'intervention	Toute l'année.											
2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°27 et n°29 du DOCOB Natura 2000.												
Temps de travail												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 jours	<u>Réel 2023</u> : 2,43 jours											
Coûts												
<u>Prévisionnel 2023</u> : 646,56 €	<u>Réel 2023</u> : 523,71 €											
Financement												
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 209,49 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 261,86 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 52,37 €										
Résultats												
			<p>328 followers 17 publications et partages ont été publiés sur la page Facebook (inondation, avifaune, animations, ouverture, faune de la réserve).</p> <p>Les résultats d'enquête, rapports d'activités, des rapports de suivis biologiques, plan de gestion, etc. sont régulièrement ajoutés au site internet.</p>									
Aucune réalisation		Réalisation partielle			Réalisation complète							
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la réserve (nombre de vues)	< 100	100 – 150	151 - 250	251 - 500	> 500						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR								
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication								
Description et résultats attendus									
<p>Description : Chaque année, le conservateur, en partenariat avec la Mairie, organise sur la RNR des animations dans le cadre d'évènements locaux, régionaux ou nationaux (ouverture du communal, journée mondiale des zones humides, fête de la nature). Il propose des sorties à thèmes à destination du grand public et/ou d'un public spécialisé. Il fera appel si besoin à des compétences particulières et/ou des spécialistes dans leurs domaines de prédilection (botanistes, entomologistes, animateurs ...). Deux à quatre animations sont envisagées chaque année. Il propose des sorties à destination des scolaires (Lycée nature, Lycée agricole, écoles de la commune). Le conservateur définira en début d'année le calendrier et le contenu de l'animation, il assurera la promotion et sollicitera les intervenants. Des animations à deux voix, éleveurs et association de protection de la nature, pourront être mises en place.</p> <p>Résultats attendus : Accueillir chaque année sur le site les différents publics.</p>									
Méthodologie	Organisation d'animations, accueil du public.								
Période d'intervention	Toute l'année.								
2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 3, PA 5 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°29 du DOCOB Natura 2000.									
Temps de travail									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 4 jours	<u>Réel 2023</u> : 2,71 jours								
Coûts									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 6 862,08 €	<u>Réel 2023</u> : 3 544,06 €								
Financement									
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 1 417,62 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 1 772,03 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 354,41 €							
Résultats									
<p>2 animations ont été réalisées : une première en février sur les oiseaux de la réserve (17 personnes) et une autre à l'occasion de l'ouverture réalisée par le PNR et la LPO vendée (14 personnes).</p> <p>Une animation prévue au printemps a dû être annulée car il y avait trop peu d'inscrits malgré des efforts de communication plus important déployé cette année (affiches, flyers, site internet, presse, etc.)</p> <p>Une Classe de M1 École nationale supérieure de paysage de Versailles a été accueilli 50 élèves 12.09.23</p> <p>Une enveloppe prévue pour des supports pédagogiques a permis de compléter des éléments du sentier pédagogique.</p>									
									
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète							

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)

Priorité 1

Opération PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site											
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication											
Description et résultats attendus												
<p><u>Description</u> : La commune des Velluire-sur-Vendée est une commune nouvelle issue de la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire. Les élus de Velluire n'ont pas la culture et les connaissances historique et patrimoniale du marais communal. Il apparaît donc important de créer du lien entre ces élus et leur nouveau territoire. Une présentation du site pourra avoir lieu pendant une réunion du Conseil Municipal après les élections. Puis, chaque année, un bilan des actions et une visite sur site sera organisée par le conservateur.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve.</p>												
Méthodologie	Rencontre des élus et organisation d'une visite sur le site.											
Période d'intervention	Toute l'année.											
2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°29 et n°30 du DOCOB Natura 2000.												
Temps de travail												
Prévisionnel 2023 : 1 jour	Réel 2023 : 1,14 jour											
Coûts												
Prévisionnel 2023 : 215,52 €	Réel 2023 : 245,69 €											
Financement												
Région Pays de la Loire (40 %) : 98,28 €	FEDER (50 %) : 122,85 €			PNR MP (10%) : 24,57 €								
Résultats												
Certains élus ont participé aux groupes locaux organisés sur différents thèmes. Une intervention en conseil municipal a été proposé à la commune.												
Aucune réalisation	Réalisation partielle			Réalisation complète								

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site									
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur fait le bilan de la participation aux différentes animations par catégorie de public. Il réalise aussi le bilan des visites de la page internet consacrée à la RNR et sur les réseaux sociaux.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Participation et consultation accrues des différents publics. Amélioration de l'intérêt porté à la RNR.</p>										
Méthodologie	Recensement des participants à chaque animation.									
Période d'intervention	Toute l'année.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, CC 2 et PA 5.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 0,5 jour	<u>Réel 2023</u> : 0,5 jour									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 107,76 €	<u>Réel 2023</u> : 107,76 €									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 43,10 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 53,88 €	<u>PNR MP (10%)</u> : 10,78 €								
Résultats										
<p>Les animations ont permis d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LPO : 17 personnes sur l'animation avifaune de février et 14 personnes lors de l'animation sur la journée d'ouverture - Environ 300 personnes à l'ouverture festive du communal <p>Les statistiques de la page Facebook sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 266 personnes aiment (soit 83 de plus que l'année passée) et 295 personnes sont abonnées. - 14 publications : sortie nature, travaux, résultats des suivis, etc. <p>Certaines publications peuvent toucher plus de 2000 personnes.</p> <p>Concernant le site internet, un bug informatique a fait perdre les données de google analytique sur plus de la moitié de l'année et a entraîné une perte des documents mis en ligne. Le site est en cours de réhabilitation.</p> <p>Le seul chiffre connu est de 122 visites sur moins de 6 mois.</p>										
Aucune réalisation	Réalisation partielle			Réalisation complète						



2.3.3 Résultats de l'OLT III

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2023	Temps réel consacré en 2023	Evaluation
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	15	10,57	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6	6	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	1,43	
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3	3,36	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,5	0,5	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	2,71	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	2,43	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	2,71	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	1,14	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,5	
	Total	39	31,35	

Les actions de l'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée » ont toutes été toutes été réalisées de manière complète ou partielle.

La Fiche Action CI 3 a demandé moins de temps que prévu, cette différence est due à l'installation des plateformes qui s'est réalisée en février 2024.

La fin du sentier pédagogique sera installé début 2025.

La fiche action PA4 n'est que partiellement réalisée puisque moins d'animations que prévues ont pu être réalisées.

2.4 l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs »

2.4.1 Les opérations de l'Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1					
Opération MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion						
Description et résultats attendus							
<p><u>Description</u> : La commune est propriétaire du marais communal et a été le gestionnaire du site pour la mise en œuvre du premier plan de gestion. Elle souhaite confier le rôle de gestionnaire du site à un organisme extérieur. Néanmoins, elle reste étroitement liée à la gestion du marais communal de par la taxe de pâturage, la fête de l'ouverture du communal, etc.</p> <p>Ainsi, il apparaît important de définir une procédure de validation des décisions pour que ces dernières soient en accord avec les intérêts environnementaux de la réserve et ceux de la commune, ceci via des rencontres et des échanges réguliers.</p> <p>Mais aussi, à l'image de la démarche de travail collectif mise en œuvre pour la rédaction du plan de gestion, les échanges seront confortés par la création d'une commission nommée « groupe local » dont le principal objectif sera la validation collégiale des projets, décisions et actions développés sur la RNR.</p> <p>Le groupe local : conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, l'EPMP et SMVSA.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Relation seine et durable entre la Mairie, le Conservateur et les partenaires locaux. Une procédure de validation des décisions est définie.</p>							
Méthodologie	Rencontres régulières entre la Mairie et le conservateur.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°30 du DOCOB Natura 2000.							
Temps de travail							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 6 jours		<u>Réel 2023</u> : 4,71 jours					
Coûts							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 293,12 €		<u>Réel 2023</u> : 1 015,10 €					
Financement							
<u>Région Pays de la Loire</u> : 406,04 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 507,55 €		<u>PNR MP (10%)</u> : 101,51 €			
Résultats							
Plusieurs actions ont été effectuées cette année en concordance avec les attendus de cette opération. Le Groupe Local a été réuni le 13/02 (mise à l'herbe est retour sur actions 2022). Le 22/03 pour la préparation de l'ouverture.							
Plusieurs rendez-vous avec la mairie ont été organisés, le 30/03, le 17/04, 05/10 et le 24/10							
Rencontre des employés communaux et des élus chargés de leur gestion, prise de contact régulière avec l'EPMP et le SMVSA.							
Un contact régulier avec les éleveurs et les élus a été établi, des mails et échanges téléphoniques concernant les niveaux d'eau, les travaux du pont, de terrassement, etc..							
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète				

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales									
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : Le conservateur est régulièrement sollicité pour participer aux réunions du DOCOB Natura 2000 Marais poitevin, SAGE Vendée, CTMA Vendée-Sèvre-Autize, Contrats de Marais, ASA, stratégie foncière, aux Comités Consultatifs des autres Réserves Naturelles du sud Vendée... Il convient autant que possible d'y participer de manière à ce que soit pris en compte les intérêts environnementaux dans les plans d'actions des politiques publiques.</p> <p>La conduite simultanée de certains suivis, la mutualisation des protocoles, la comparaison des résultats biologiques et l'influence des modes de gestion sont autant de sujets qui doivent être partagés.</p>										
<p><u>Résultats attendus</u> : La RNR est intégrée au sein de son environnement socio-économique.</p>										
Méthodologie	Réunions, expertises, dossiers.									
Période d'intervention	Toute l'année.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis et les opération MS 1, MS 2, MS 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°22 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 4 jours	<u>Réel 2023</u> : 4 jours									
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 862,08 €	<u>Réel 2023</u> : 862,08 €									
Financement										
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 431,04 €	<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire								
Résultats										
La conservatrice a participé aux réunions des comités consultatifs des autres RN du Marais Poitevin (la Vacherie, la Belle Henriette, la ferme de Choisy, St Denis). Une étude d'ancrage de la Baie de l'aiguillon s'est tenue le 22/02.										
Participation aux réunions :										
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau gestionnaire du PDL, - Gestion de l'eau SMVSA, - OPN (pôle avifaune et mammifères), - Gestion des EEE Vendée, - COPIL communaux, - Journée OPN, - Réunion Communaux avec la Chambre d'agriculture 										
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète								

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1					
Opération MS 8		Assurer le suivi administratif et financier de la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel		Exemplarité de gestion					
Description et résultats attendus							
<p>Description : L'opération consiste à réaliser toutes les démarches administratives et financières inscrites à la convention régionale prévues par les financements (FEDER, AELB...) et permettant de sécuriser les différents exercices afin d'assurer le versement des subventions. Cette opération prévoit également le temps consacré au montage des différentes demandes de financements.</p> <p>Le conservateur sollicite, en fonction de leurs domaines d'intervention, différents partenaires financiers potentiels, de manière à limiter l'autofinancement de la structure gestionnaire et la participation régionale (40 % de certaines actions).</p>							
<p>Résultats attendus : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale, moyens financiers adaptés.</p>							
Méthodologie		Montage des dossiers et suivi auprès des partenaires financiers. Budgets, bilans financiers, convention et arrêtés régionaux.					
Période d'intervention		Toute l'année.					
2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.							
Temps de travail							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 5 jours		<u>Réel 2023</u> : 10,29 jours					
Coûts							
<u>Prévisionnel 2023</u> : 1 077,60 €		<u>Réel 2023</u> : 2 217,70 €					
Financement							
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 1 108,85 €		<u>PNR MP</u> : enveloppe complémentaire			
Résultats							
Les démarches administratives réalisées tout au long de l'année sont les suivantes : le suivi des heures, la consultation et préparation des marchés publics, l'analyse des offres, le bilan d'avancée des différentes fiches action, le suivi des facturations, le recrutement de stagiaires et enfin l'ajustement du programme et du financement du plan de gestion sur 2023-2025.							
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète			

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1							
Opération MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif								
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion								
Description et résultats attendus									
<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur transmet aux membres du Comité Consultatif de la RNR un rapport d'activités. Ce document reprend l'ensemble des opérations réalisées par rapport à celles programmées. Il détaille les coûts, moyens humains, protocoles et techniques mis en place ainsi que les résultats attendus. Les résultats biologiques issus des fiches indicateurs d'évaluation sont présentés. Le rapport d'activités présente aussi, succinctement, la programmation de l'année N+1.</p> <p>Une fois par an, le Comité Consultatif de la RNR se réunit. Le Comité Consultatif est tenu informé des résultats de la gestion de la RNR et prend part à toutes les décisions. La mise à jour des membres est réalisée. La date retenue et l'invitation transmise sont validées par les services de la Région.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale.</p>									
Méthodologie	Bilan des opérations prévues et réalisées, bilan humain et budgétaire.								
Période d'intervention	Toute l'année.								
2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.									
Temps de travail									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 20 jours		<u>Réel 2023</u> : 15,86 jours							
Coûts									
<u>Prévisionnel 2023</u> : 4 310,40 €		<u>Réel 2023</u> : 3 418,15 €							
Financement									
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 1 709,07 €	<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire							
Résultats									
Le rapport d'activité est rédigé cette année par la conservatrice. Le comité consultatif s'est réuni le 12/06.									
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète						

2.4.2 Les opérations de l'Odp 4.2 « Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)					
<i>Priorité 1</i>					
Opération SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR				
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Un respect de la législation de la RNR est nécessaire pour réduire le dérangement et maintenir les caractéristiques écologiques du communal.</p> <p>Au cours de chaque sortie de terrain, le conservateur s'assure qu'il n'y a pas trace, sur la RNR, d'infractions commises. En cas d'infractions constatées par le conservateur ou d'autres agents assermentés sur la RNR, une procédure sera rédigée, un avertissement donné ou une plainte déposée. Les pièces administratives (procès-verbaux, avertissements, dépôt de plainte) seront enregistrées. Le conservateur se tiendra informé des suites pénales et judiciaires s'il y en a.</p>					
<p><u>Résultats attendus</u> : Public averti, respect de la réglementation, peu ou pas d'infractions.</p>					
Méthodologie	Présence sur le terrain, missions de surveillance et de police, communication, échanges avec les services compétents.				
Période d'intervention	Toute l'année.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opération MS 1, CI 1 et PA 6. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°30 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2023 : 3 jours	Réel 2023 : 3 jours				
Coûts					
Prévisionnel 2023 : 646,56 €	Réel 2023 : 646,56 €				
Financement					
Région Pays de la Loire (40 %) : 258,62 €	FEDER (50 %) : 323,28 €	PNR MP (10%) : 64,66 €			
Résultats					
L'agent passent régulièrement sur le terrain afin de surveiller le site.					
Des informations sur la réglementation des pratiques de pêches ont été apportées à des pêcheurs du fossé de la ceinture (plaquette FVPPMA 85). De nombreux chats domestiques sont ponctuellement observés et deux chiens errant ont été vus au piège photographique.					
Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète			

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)		Priorité 1								
Opération MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61									
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion									
Description et résultats attendus										
<p><u>Description</u> : les délaissés sont complémentaires dans la conservation de la biodiversité de la RNR grâce à leur rôle de corridor écologique. En effet, ils font le lien entre le canal des Hollandais et le fossé périphérique de la réserve.</p> <p>La parcelle communale ZL 61, dite « la parcelle aux oies », est un îlot humide en connexion directe avec le fossé périphérique du communal. Les habitats humides et la présence d'amphibiens et d'odonates font que cette parcelle a un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité, accentué par son étroite relation avec le communal. Des travaux de restauration de la parcelle ont eu lieu en 2013 dans le cadre du Contrat Nature avec le broyage de zone embroussaillée, la création d'îlots aquatiques, le curage du canal de bordure, la restauration de la mare et la création d'un abreuvoir.</p> <p>La restauration des clôtures est à prévoir.</p> <p>Les coûts des travaux seront pris en charge par la Mairie (hors RNR).</p>										
Résultats attendus : Conservation de l'intérêt écologique et des fonctions de corridors des délaissés et de la parcelle ZL 61.										
Méthodologie	Suivis des délaissés et de la parcelle ZL 61.									
Période d'intervention	Toute l'année.									
2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Synchronisation et/ou relation avec les suivis. Opération transversale à mettre en lien avec la Fiche Action n°10 du DOCOB Natura 2000.										
Temps de travail										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 0,5 jour		<u>Réel 2023</u> : 0,57 jour								
Coûts										
<u>Prévisionnel 2023</u> : 107,76 €		<u>Réel 2023</u> : 122,85 €								
Financement										
<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 61,42 €	<u>PNR</u> <u>MP</u> <u>(10%)</u> : enveloppe complémentaire								
Résultats										
Les suivis lépidoptères, odonates et amphibiens ont nécessité des passages dans la parcelle ZL 61. Concernant la surveillance amphibien, la reproduction du pélodyte est confirmée, <i>Pelophylax</i> est également présent et peu d'écrevisses ont été détectées. La recherche du Cuivré des marais s'est avérée infructueuse, le ragondin est quant à lui très présent sur la parcelle. Le fauchage a été réalisé tardivement en plusieurs fois, les 2/3 de la parcelle en début d'année et le dernier tiers en fin de saison. La parcelle a été pâturée par des vaches et leur veau. Une convention de prêt à usage a été signé avec l'éleveur utilisant cette parcelle. Cette convention permet de cadrer les mesures de gestion.										
La gestion des délaissés est traitée dans la fiche action MS 5 de concert avec l'entretien des berges.										
Aucune réalisation	Réalisation partielle		Réalisation complète							

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche action)**

Priorité 1

Opération MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion

Description et résultats attendus

Description : Certains projets d'aménagements peuvent avoir une influence néfaste ou une incidence sur le marais communal. Dès lors, il convient de suivre les projets de la commune afin de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts de la Réserve.

Le conservateur devra consulter régulièrement la Mairie des Velluire-sur-Vendée pour avoir connaissance, le plus en amont possible, des futurs projets d'aménagements de la commune. Le projet de réaménagement de la zone de parking située à l'entrée Est du communal, engagé par la Mairie en 2018-2019, est particulièrement concerné.

Au cours du précédent plan de gestion, des contacts ont été établis avec certains propriétaires, agriculteurs et usagers. Il est nécessaire de les conforter. Cette opération consiste à entretenir les relations et échanges cordiaux initiés de manière à conserver de bonnes relations avec les locaux pour une bonne acceptation des actions entreprises sur la RNR.

Résultats attendus : La Réserve est prise en compte dans les projets de développement de la commune. Aucune atteinte à la RNR est constatée. Conforter le périmètre de la RNR, limiter le dérangement.

Méthodologie	Participation aux réunions de la Mairie pour les futurs projets d'aménagements. Prise de contacts avec les propriétaires, usagers, réseau de connaissances locales.				
---------------------	---	--	--	--	--

Période d'intervention	Toute l'année.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025

Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 6, CI 3 et PA 5. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°7 et n°22 du DOCOB Natura 2000.

Temps de travail

<u>Prévisionnel 2023</u> : 3 jours	<u>Réel 2023</u> : 2,86 jours
------------------------------------	-------------------------------

Coûts

<u>Prévisionnel 2023</u> : 646,56 €	<u>Réel 2023</u> : 616,39 €
-------------------------------------	-----------------------------

Financement

<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 308,19 €	<u>PNR MP (10%)</u> : enveloppe complémentaire
---	--------------------------------	--

Résultats

Plusieurs entretiens avec la communauté de commune Pays de Fontenay-Vendée ont permis de réviser les paramètres d'entretien des berges le long de la route des huttes et des hollandais, afin de les aligner avec les enjeux environnementaux. Actuellement les berges sont fauchées 3 fois par an au plus près de l'eau, cette gestion n'est pas favorable à la biodiversité, notamment à des espèces à enjeux, tel que le campagnol amphibia.

Il a été convenu avec la COMcom de revoir la gestion des berges et bords de route à deux passages par an. Une première coupe sera réalisée en mai-juin au niveau des bordures végétales et en laissant une bande d'au moins 1 mètre de végétation rivulaire, pour le maintien d'une végétation d'hélophytes sur les berges côté route. Un deuxième passage est programmé pour septembre-octobre avec une coupe plus basse si nécessaire pour éviter le développement des ligneux. Ces conditions mises en place en 2022 ont été réajustée en 2023.



Le reste du temps de travail a été consacré aux suivis de la réouverture d'une buse sur Toutvent et à la veille des travaux de réaménagement de berges de la route des huttes. Une portion de berge a été refaite et empierre.

Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
---------------------------	------------------------------	-----------------------------

2.4.3 Résultats de l'OLT IV

Code opération	Intitulé Opération	Temps prévisionnel consacré en 2023	Temps réel consacré en 2023	Evaluation
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	4,71	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	4	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5	10,29	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	20	15,86	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	3	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5	0,57	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assoulement en périphérie de la RNR	3	2,86	
Total		41,5	41,29	

Toutes les actions de l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs » ont été intégralement réalisées.

3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2023

3.1 Les moyens humains en 2023

Code	Intitulé Opération	jour Conservateur prévisionnel	jour Conservateur REEL	NB jour stage REEL
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5,00	5,00	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	2,00	1,29	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1,00	1,00	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2,00	1,71	
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	1,00	0,20	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispecifique	1,00	1,00	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1,00	1,00	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2,00	1,86	
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	5,00	4,07	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6,00	6,00	5,00
IP 2	Contrôler les chardons	3,00	2,71	4,00
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	2,00	2,57	
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2,00	1,00	11,00
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,50	0,57	
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	0,50	0,86	
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	3,50	3,79	
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	3,50	3,79	
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	3,00	3,14	21,00
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	4,00	5,00	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	4,00	4,93	5,00
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3,00	3,00	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1,00	1,00	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	3,00	3,00	
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,50	0,57	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5,00	5,00	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1,00	0,57	
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	15,00	10,57	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6,00	6,00	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2,00	1,43	3,00
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3,00	3,36	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,50	0,50	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4,00	2,71	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3,00	2,43	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4,00	2,71	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1,00	1,14	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,50	0,50	
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6,00	4,71	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,50	0,57	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assoulement en périphérie de la RNR	3,00	2,86	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4,00	4,00	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5,00	10,29	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	20,00	15,86	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3,00	3,00	
		146	137,27	49

En 2023, 137,27 jours, équivalent à 0,61 ETP conservateur, ont été consacrés à la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire.

La différence entre le prévisionnel et le réel s'explique par les reports de travaux en début d'année 2024 dues aux inondation du mois de novembre 2023 et aux chantiers d'installations des plateformes et des supports pédagogiques qui ont également été réalisés en début d'année 2024.

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Coût conservateur REEL	Coût stage REEL	Coût prestation REEL	Coût REEL	Région	FEDER	commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	1 077,60 €	- €		1 077,60 €	431,04 €	538,80 €	107,76 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	278,02 €	- €		278,02 €	111,21 €	139,01 €	27,80 €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	- €	- €	1 920,00 €	1 920,00 €	768,00 €	960,00 €	192,00 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	215,52 €	- €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		FON.	368,54 €	- €		368,54 €	147,42 €	184,27 €	36,85 €
		INV.	- €	- €	15 500,00 €	15 500,00 €	6 200,00 €	7 750,00 €	1 550,00 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	FON.	43,10 €	- €		43,10 €	17,24 €	21,55 €	4,31 €
		INV.	- €	- €	1 440,00 €	1 440,00 €	576,00 €	720,00 €	144,00 €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispecifique	FON.	215,52 €	- €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	215,52 €	- €		215,52 €	86,21 €	107,76 €	21,55 €
		INV.	- €	- €	984,00 €	984,00 €	393,60 €	492,00 €	98,40 €
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	400,87 €	- €		400,87 €	160,35 €	200,43 €	40,09 €
		INV.	- €	- €	1 956,00 €	1 956,00 €	782,40 €	978,00 €	195,60 €
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON.	877,17 €	- €		877,17 €	350,87 €	438,58 €	87,72 €
		INV.	- €	- €	1 560,00 €	1 560,00 €	624,00 €	780,00 €	156,00 €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.	1 293,12 €	154,70 €		1 447,82 €	579,13 €	723,91 €	144,78 €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	584,06 €	123,76 €		707,82 €	283,13 €	353,91 €	70,78 €
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	- €	- €	6 900,00 €	6 900,00 €	2 760,00 €	3 450,00 €	690,00 €
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.	553,89 €	- €		553,89 €	221,55 €	276,94 €	55,39 €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	215,52 €	340,34 €		555,86 €	222,34 €	277,93 €	55,59 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	122,85 €	- €	1 050,00 €	1 172,85 €	469,14 €	586,42 €	117,28 €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.	185,35 €	- €	4 250,00 €	4 435,35 €	1 774,14 €	2 217,67 €	443,53 €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.	816,82 €	- €	119,00 €	935,82 €	374,33 €	467,91 €	93,58 €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.	816,82 €	- €	28,40 €	845,22 €	338,09 €	422,61 €	84,52 €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.	676,73 €	649,74 €	4 535,40 €	5 861,87 €	2 344,75 €	2 930,94 €	586,19 €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	INV.	1 077,60 €	- €	11 946,95 €	13 024,55 €	5 209,82 €	6 512,28 €	1 302,46 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	1 062,51 €	154,70 €	2 432,40 €	3 649,61 €	1 459,85 €	1 824,81 €	364,96 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	646,56 €	- €	5 330,00 €	5 976,56 €	2 390,62 €	2 988,28 €	597,66 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	215,52 €	- €	3 280,00 €	3 495,52 €	1 398,21 €	1 747,76 €	349,55 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	646,56 €	- €	1 800,00 €	2 446,56 €	978,62 €	1 223,28 €	244,66 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.	122,85 €	- €	1 750,00 €	1 872,85 €	749,14 €	936,42 €	187,28 €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	1 077,60 €	- €		1 077,60 €	431,04 €	538,80 €	107,76 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	122,85 €	- €		122,85 €	49,14 €	61,42 €	12,28 €
		INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	2 278,05 €	- €		2 278,05 €	911,22 €	1 139,02 €	227,80 €
		INV.	- €	- €	84 820,90 €	84 820,90 €	33 928,36 €	42 410,45 €	8 482,09 €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	1 293,12 €	- €	7 970,31 €	9 263,43 €	3 705,37 €	4 631,72 €	926,34 €
		INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	308,19 €	92,82 €		401,01 €	160,41 €	200,51 €	40,10 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	724,15 €	- €		724,15 €	289,66 €	362,07 €	72,41 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	INV.	107,76 €	- €		107,76 €	43,10 €	53,88 €	10,78 €
		- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	584,06 €	- €		584,06 €	233,62 €	292,03 €	58,41 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusible	FON.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	INV.	523,71 €	- €		523,71 €	209,49 €	261,86 €	52,37 €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	584,06 €	- €	1 310,00 €	1 894,06 €	757,62 €	947,03 €	189,41 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	- €	- €	1 650,00 €	1 650,00 €	660,00 €	825,00 €	165,00 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	245,69 €	- €		245,69 €	98,28 €	122,85 €	24,57 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	107,76 €	- €		107,76 €	43,10 €	53,88 €	10,78 €
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	1 015,10 €	- €		1 015,10 €	406,04 €	507,55 €	101,51 €
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assoulement en périphérie de la RNR	FON.	122,85 €	- €		122,85 €		61,42 €	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	616,39 €	- €		616,39 €		308,19 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	862,08 €	- €		862,08 €		431,04 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	2 217,70 €	- €		2 217,70 €		1 108,85 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.	3 418,15 €	- €		3 418,15 €		1 709,07 €	
		INV.	- €	- €		- €	- €	- €	- €
		- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	646,56 €	- €		646,56 €	258,62 €	323,28 €	64,66 €

Total	Sous-total investissement / année	Sous-total fonctionnement / année	Cumul total

193 635,85 €	77 058,08 €	56 816,55 €	19 525,45 €
161 557,40 €	64 622,96 €	80 778,70 €	16 155,74 €
32 076,45 €	12 435,71 €	16 038,22 €	3 369,75 €
193 635,85 €	77 058,08 €	56 816,55 €	19 525,45 €

Pour l'année 2023, le bilan financier de la RNR s'élève à 193 633,85 € pour un prévisionnel initial de 218 101,38 €.

La différence s'explique principalement par le coût moins élevé qu'estimé de certaines opérations comme la réalisation des observatoires et du sentier pédagogique.

Pour rappel, le coût journalier du conservateur avait été sous-évalué lors de la rédaction du Plan de gestion ce qui entraîne une hausse de coût de personnel. Dans le plan de financement initial 1 journée = 186 € et dans les dépenses réel 1 journée = 215,52 €.

4- LA PROGRAMMATION 2024

Ne sont présentées en détails dans cette partie que les opérations non redondantes à l'année 2023.

Code	Intitulé des Opérations	Nb jours prévisionnel
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	5
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	1
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	0,5
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	2
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	5
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6
IP 2	Contrôler les chardons	3
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	0
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,5
CS 1	Suivi des végétations prairiales	3
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	4
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	2
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	3
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3
CI 1	Entretien de la signalétique existante	1
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	20
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assoulement en périphérie de la RNR	3

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

		Priorité 1			
Opération CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR				
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site				
Description et résultats attendus					
<p><u>Description</u> : Tous les trois ans, sur la base des cartographies réalisées en 2007 et 2017, un suivi des plantes patrimoniales sera réalisé et comparé aux observations des années antérieures. Le suivi s'échelonnera de la fin mai pour les espèces plus précoces (Céraiste douteux) à la fin juillet pour les espèces les plus tardives (Inule d'Angleterre). L'ensemble de la prairie communale sera prospecté.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les plantes patrimoniales se maintiennent. Les efforts de la gestion agricole et hydraulique pourront permettre l'apparition et/ou la réapparition de nouvelles espèces patrimoniales.</p>					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.				
Période d'intervention	Avril à juillet.				
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°18 et n°26 du DOCOB Natura 2000.					
Temps de travail					
Prévisionnel 2024 : 1 jour		Réels 2024 :			
Coûts					
Prévisionnel 2024 : 3 825,71 €		Réels 2024 :			
Financements					
Région Pays de la Loire (40 %) : 1 530,28 €		FEDER (50 %) : 1 912,86 €		PNR MP (10%) : 382,57 €	
Résultats					
Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	

CS 3	Suivi stationnel	Disparition de la station	Baise de 75% de la station	Baise de 50% de la station	Baise de 25% de la station	Stabilité de la station
------	------------------	---------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire
(Fiche indicateur d'évaluation)

Priorité 1

Opération CS 1	Suivi des végétations prairiales											
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site											
Description et résultats attendus												
<p>Description : Le suivi consiste à reconduire sur les différents faciès de la prairie communale les 49 relevés phytosociologiques réalisés en 2017. Les placettes sont des dispositifs de 4 mètres de rayon, soit environ 50 m². Toutes les espèces, leur(s) coefficient(s) d'abondance-dominance, la hauteur de la végétation ainsi que le recouvrement sont notés.</p> <p>Ce suivi est reconduit tous les six ans en année 3 du plan de gestion.</p> <p>Sur la base de la typologie des habitats établie grâce aux relevés de végétation, la cartographie des habitats sera réalisée au 1 : 9000^{ème}.</p> <p>Résultats attendus : L'évolution de la végétation prairiale (typologie et surface) est suivie.</p>												
Méthodologie	Relevés phytosociologiques.											
Période d'intervention	Avril à août.											
2020	2021	2022	2023	2024	2025							
Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 6, CS 18. Opération transversale à mettre en lien avec les Fiches Action n°26 et n°27 du DOCOB Natura 2000.												
Temps de travail												
Prévisionnel 2024 : 3 jours	Réel 2024 :											
Coûts												
Prévisionnel 2024 : 6 877,13 €	Réel 2024 :											
Financement												
Région Pays de la Loire (40 %) : 2 750,85 €	FEDER (50 %) : 3 438,57 €	PNR MP (10%) : 687,71 €										
Résultats												
Aucune réalisation	Réalisation partielle			Réalisation complète								
CS 1	Suivi des végétations prairiales	Moins de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables						

5- BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNEE 2024

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Détails dépenses 2024						PG Coûts prévisionnel	Coût prévisionnel 2024	Répartition prévisionnelle 2024				
			Nb jour Conser v	Coût conservateu r	nbr jour stage	Coût stage	REEL stage	Coûts prestation	prestation BC		Région	FEDER	Commune		
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	5,00	1 128,55 €		- €			930 €	1 128,55 €	451,42 €	564,28 €	112,86 €		
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON. INV.	1,00	225,71 €		- €			186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €		
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON. INV.	1,00	225,71 €		- €			186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €		
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON. INV.	2,00	451,42 €		- €		500,00 €	500,00 €	500 €	500,00 €	200,00 €	250,00 €	50,00 €	
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON. INV.		- €	- €	- €		15 500,00 €	15 500,00 €	4 000 €	15 500,00 €	6 200,00 €	7 750,00 €	1 550,00 €	
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	FON. INV.	1,00	225,71 €		- €			186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €		
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispecifique	FON.	1,00	225,71 €		- €			186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €		
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON. INV.	0,50	112,86 €		- €				93 €	112,86 €	45,14 €	56,43 €	11,29 €	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON. INV.	2,00	451,42 €		- €				372 €	451,42 €	180,57 €	225,71 €	45,14 €	
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON. INV.	5,00	1 128,55 €		- €		1 600,00 €	1 600,00 €	1 600 €	1 600,00 €	640,00 €	800,00 €	160,00 €	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.		- €	- €					- €	0,00 €	- €	- €	- €	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,00	1 354,26 €	8,00	247,52 €	- €			1 446 €	1 601,78 €	640,71 €	800,89 €	160,18 €	
IP 2	Contrôler les chardons	FON. INV.	3,00	677,13 €	4,00	123,76 €	- €			723 €	800,89 €	320,36 €	400,45 €	80,09 €	
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.		- €	- €			6 900,00 €	6 900,00 €	6 900 €	6 900,00 €	2 760,00 €	3 450,00 €	690,00 €	
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.	1,00	225,71 €		- €		3 600,00 €	3 600,00 €			3 825,71 €	1 530,28 €	1 912,86 €	382,57 €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,00	451,42 €	19,00	587,86 €	- €			1 157 €	1 039,28 €	415,71 €	519,64 €	103,93 €	
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	0,50	112,86 €		- €		1 250,00 €	1 120,00 €	1 343 €	1 362,86 €	545,14 €	681,43 €	136,29 €	
CS 13	Inventaire des arachnides, opiliens et coléoptères de la RNR	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.	3,00	677,13 €		- €		6 200,00 €	13 266,00 €			6 877,13 €	2 750,85 €	3 438,57 €	687,71 €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	INV.	4,00	902,84 €		- €		12 000,00 €	12 000,00 €	12 744 €	12 902,84 €	5 161,14 €	6 451,42 €	1 290,28 €	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	2,00	451,42 €	5,00	154,70 €	- €			1 816 €	606,12 €	242,45 €	303,06 €	60,61 €	
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,00	677,13 €		- €		8 100,00 €	8 815,00 €	8 658 €	8 777,13 €	3 510,85 €	4 388,57 €	877,71 €	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,00	225,71 €		- €		3 900,00 €		4 086 €	4 125,71 €	1 650,28 €	2 062,86 €	412,57 €	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	3,00	677,13 €		- €		2 400,00 €	2 025,00 €	3 993 €	3 077,13 €	1 230,85 €	1 538,57 €	307,71 €	
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,00	1 128,55 €		- €				930 €	1 128,55 €	451,42 €	564,28 €	112,86 €	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON. INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON. INV.	1,00	225,71 €		- €				186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON. INV.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,00	451,42 €	4,00	123,76 €	- €			579 €	575,18 €	230,07 €	287,59 €	57,52 €	
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,00	677,13 €		- €				558 €	677,13 €	270,85 €	338,57 €	67,71 €	
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.		- €	- €						0,00 €	- €	- €	- €	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	INV.	1,00	225,71 €		- €				186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,00	902,84 €		- €				744 €	902,84 €	361,14 €	451,42 €	90,28 €	
CC 3	Créer un document touristique largement diffusible	FON.	3,00	677,13 €		- €				558 €	677,13 €	270,85 €	338,57 €	67,71 €	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	INV.	4,00	902,84 €		- €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 744 €	3 902,84 €	1 561,14 €	1 951,42 €	390,28 €	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	INV.	3,00	677,13 €		- €					0,00 €	- €	- €	- €	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,00	225,71 €		- €				186 €	225,71 €	90,28 €	112,86 €	22,57 €	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,50	112,86 €		- €				93 €	112,86 €	45,14 €	56,43 €	11,29 €	
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,00	1 354,26 €		- €				1 116 €	1 354,26 €	541,70 €	677,13 €	135,43 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	0,50	112,86 €		- €				93 €	112,86 €		56,43 €		
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assollement en périphérie de la RNR	FON.	3,00	677,13 €		- €				558 €	677,13 €		338,57 €	1 167,79 €	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,00	902,84 €		- €				744 €	902,84 €		451,42 €		
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	5,00	1 128,55 €		- €				930 €	1 128,55 €		564,28 €		
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON. INV.	20,00	4 514,20 €		- €				558 €	4 514,20 €		2 257,10 €		
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	INV.		- €	- €	- €				7 000 €	0,00 €	- €	- €	-	

ANNEXES

Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire	94
Annexe 2 : arrête préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs.....	98
Annexe 3 : Agenda du gestionnaire.....	99
Annexe 4 : Index des fiches actions.....	100

[Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire](#)



**CONVENTION de délégation de gestion
Relative à la gestion de la RNR du marais communal
du Poiré-sur-Velluire**

ENTRE

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, domicilié au 2, rue de l'Eglise 79510 COULON, représenté par son Président Pierre-Guy PERRIER, en vertu de la délibération du 10 Novembre 2017, ci-après nommé « le PNR » ;

D'une part,

ET

La Commune des Velluire-sur-Vendée, domiciliée au 3, rue Pierre Ballard, 85770 LES VELLUIRE-SUR-VENDEE, représentée par son Maire Laurent Dupas, en vertu de la délibération du 26 mai 2020, ci-après nommée « la Commune » ;

D'autre part,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin approuvé par arrêté inter préfectoral n° 97-826 bis- DRCL B2,
- Vu les articles du Code Civil relatif aux contrats et obligations conventionnels (articles 1101 et suivants du code),
- Vu la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Considérant que le Parc du Marais poitevin, soutenu par les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, par les Conseils départementaux de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, par les communes adhérentes et par l'Etat, a pour mission le développement durable du Marais poitevin,
- Considérant que la création et la gestion d'espaces protégés est rendue nécessaire pour préserver l'intérêt écologique des sites les plus remarquables du Marais poitevin et que cette gestion est considérée d'intérêt général,
- Vu la charte du PNR, et en référence aux mesures M1, M12 et M13 des axes 1 et 2 de la charte,
- Vu la décision du Comité syndical du PNR du Marais poitevin du 11 octobre 2019 proposant que le PNR devienne gestionnaire de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion,
- Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve Naturelle Régionale « Marais communal du Poiré-sur-Velluire », et son article 2 sur la reconduction du classement de la RNR,
- Vu la délibération du Conseil Municipal des Velluire-sur-Vendée du 17 décembre 2019, qui souhaite déléguer la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin,

-Vu la décision du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 juillet 2020 déléguant la gestion de la RNR du Poiré-sur-Velluire au PNR Marais poitevin.

Il a été convenu ce qui suit:

PREAMBULE

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a classé le 17 décembre 2012 pour une durée de 6 ans le marais communal du Poiré-sur-Velluire en Réserve Naturelle Régionale (RNR) constituée par les parcelles suivantes :

- Section AD, parcelle n° 1 d'une contenance de 131 ha 81 a 72 ca (Communal Nord)
- Section AE, parcelle n° 1 d'une contenance de 109 ha 26 a 61 ca (Communal Sud)

La Commune est propriétaire des deux parcelles qui constituent la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire pour une superficie totale de 241 ha 08 a 33 ca.

La reconduction de la RNR, après 6 années de classement est suspendue à l'accord du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le PNR du Marais poitevin s'est porté candidat en tant que gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La Commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale.

ARTICLE1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention cadre définit les règles de base du partenariat administratif, technique et financier entre la Commune propriétaire et le PNR gestionnaire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

A – Gestion globale de la RNR :

La commune délègue la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le PNR en tant que gestionnaire de la RNR est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et de et de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions, sous l'égide du comité consultatif. Pour ce faire, le PNR s'appuie sur la création d'un poste de conservateur de la RNR.

Le PNR est chargé de créer et d'animer un groupe local de gestion qui aura pour principal objectif la validation des actions à mettre en œuvre et préalablement validées en Comité consultatif de gestion.

B – Pâturage collectif :

En liaison avec le PNR, la Commune supervise le pâturage collectif sur sa propriété communale sur la base d'un engagement signé avec des agriculteurs et d'un règlement de pâturage. La commune prélève une taxe de pâturage.

La Commune porte le dossier des Mesure Agri Environnementales et sa déclaration PAC. Elle se charge de la gestion administrative et financière de ces opérations.

Le nombre d'UGB, la date du début de la mise à l'herbe des animaux (ouverture du communal) et les modalités d'entrée des animaux (entrée progressive des bovins) sont définis chaque année par

un groupe local animé par le PNR. Les décisions validées peuvent entraîner chaque année la modification du règlement de pâturage.

Le PNR assiste la Commune dans le suivi du pâturage et des équipements pastoraux, il tient un relevé annuel détaillé de toutes les entrées et sorties d'animaux opérées sur la RNR.
Le PNR accompagne les agriculteurs engagés dans la gestion pastorale collective de la RNR.

La Commune participe au suivi et à l'entretien courant des clôtures, des abreuvoirs, des accès agricoles et des parcs de contention en mettant à disposition du PNR du temps de travail d'agents techniques équivalent à un cumul annuel de 40 jours comme présenté en annexe 1.

Le PNR prend en charge la réalisation des investissements liés au pastoralisme, précisés dans le plan de gestion : réfection des abreuvoirs, entretien des parcs de contention, électrification des clôtures, réfection d'un des accès agricoles, organisation des cheminements dans la RNR...

C - Hydraulique :

La Commune est responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques qui lui incombent. Ces ouvrages ne sont pas installés sur l'emprise de la RNR. Cependant, la Commune doit veiller à ce que la gestion opérée sur ces ouvrages ne mette pas en péril les objectifs attendus par le plan de gestion.

Le PNR est signataire d'un protocole de gestion de l'eau sur le domaine de la RNR, établi avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Le PNR, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et plus particulièrement du suivi des niveaux d'eau, est chargé de mettre en œuvre ce protocole. Le PNR est chargé de mettre en place les diverses opérations du programme d'action visant à améliorer la présence de l'eau dans les zones basses de la RNR.

ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS

Le PNR assure la Mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage des actions sur le site. Il a la responsabilité de mobiliser les financements nécessaires notamment ceux alloués par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif régional. Il s'engage à faire appel à toute autre source de financement qui permettrait d'abonder les budgets.

Le PNR se charge d'instruire l'ensemble des dossiers liés aux coûts de fonctionnement et d'investissement permettant la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR. Il se charge de réaliser chaque année un plan de financement (Annexe 2) qui sera validé en Comité consultatif de gestion. Avant chaque opération technique et financière, la Commune sera associée à la commande des travaux.

A partir de la date de la signature de l'arrêté désignant le gestionnaire de la réserve, la Commune s'engage chaque année :

- à apporter au PNR une participation financière annuelle d'un montant plafonné à vingt-cinq mille Euros (de 25 000€),
- à mettre à la disposition du PNR l'équivalent de 40 jours de travail d'agents techniques.,
- et à fournir au PNR un poste de travail (bureau, téléphone et connexion internet) destiné à accueillir le conservateur.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour la durée du classement de la RNR (6 ans).

ARTICLE 5 : AVENANT

Un avenant sera proposé chaque année à la commune. Il présentera la liste des actions et des financements.

Il s'agira en particulier de préciser le montant apporté par la commune.

ARTICLE 6 : LITIGES ET MODIFICATIONS

Le non-respect de l'une quelconque des clauses sus énoncées entraînera la résiliation de plein droit du présent accord.

En cas de litige sur l'objet de la convention, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à les Velluire, le 04/09/2020
sur Vendée

Le Maire des Velluire-sur-Vendée
M. Laurent DUPAS



Le Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin,
M. Pierre-Guy PERRIER



Le PNR du Marais poitevin est soutenu par :



4

Annexe 2 : arrête préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs

ARRETE N° 05/DDAF/429 prescrivant la destruction des chardons des champs

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral 335-DDAF-86 du 28 août 1986 relatif à la destruction des chardons est abrogé.

Article 2 : Sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Article 3 : Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.

Article 4 : Les établissements publics de l'Etat, du département et des communes, ainsi que tout établissement privé, sont astreints à ces obligations.

Article 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles de sanctions prévues par les articles L.251-19 à L.251-21, titre V du code rural.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, les maires du département, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 juillet 2005

P/LE PREFET,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

David-Anthony DELAVOËT

Annexe 3 : Agenda du gestionnaire

Code opération	Intitulé opération	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total jour
CS 1	Suivi des végétations prairiales													0,00
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR													0,00
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	0,00	0,00	0,29	0,00	0,29	1,14	0,00	0,00	0,86	0,00	0,00	0,00	2,57
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	0,43	0,00	0,00	0,43	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	3,14	0,00	0,00	0,57	0,57	0,14	0,29	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	5,00
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	0,43	0,79	0,14	0,57	0,86	0,00	0,00	0,29	0,29	0,00	0,29	1,29	4,93
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,86	0,57	0,00	3,00
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	0,00	0,29	0,29	0,00	0,00	1,00
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,00	0,00	0,29	1,57	0,86	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00
CS 10	Suivi du peuplement de reptile													0,00
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43	0,57
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,14	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,86
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,14	0,29	0,00	0,00	0,00	0,57
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,71	0,79	0,43	0,57	0,71	0,00	0,29	0,29	3,79
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	0,00	0,00	0,00	0,00	0,71	0,79	0,57	0,57	0,57	0,00	0,29	0,29	3,79
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	0,43	0,00	0,00	1,71	0,57	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,14
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	0,00	1,14	0,00	0,36	0,14	0,57	0,36	0,86	0,57	0,00	0,43	0,57	5,00
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques													0,00
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	0,00	0,00	0,00	0,57	1,86	1,43	1,00	0,00	0,29	0,29	0,00	0,57	6,00
IP 2	Contrôler les chardons	0,29	0,00	0,14	0,57	0,43	0,57	0,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,71
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	0,29	0,00	0,14	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,00	1,29
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	0,00	0,86	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	0,00	0,00	0,00	0,14	0,14	0,00	0,79	0,00	0,57	0,00	0,00	0,07	1,71
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,86	0,00	1,00
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	0,71	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,00	1,86
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	0,86	0,21	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,00	1,57	0,57	4,07
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	0,14	0,14	0,29	0,14	0,14	0,14	0,57	0,57	0,14	0,00	0,29	0,43	3,00
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	0,00	1,71	0,57	1,43	0,29	0,00	0,00	0,00	0,71	0,00	0,00	0,29	5,00
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zone humide	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,57
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assèlement en périphérie de la RNR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,71	0,00	0,00	1,14	0,71	0,00	0,00	2,86
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	0,00	0,29	0,00	0,00	0,57	0,00	0,00	0,00	0,57	2,00	0,57	0,71	4,71
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	0,00	1,86	0,43	0,57	0,00	0,43	0,57	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	0,86	0,00	0,29	0,14	1,43	1,14	0,43	2,14	1,57	2,29	0,00	0,00	10,29
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	1,86	0,86	0,43	0,29	1,00	1,57	0,00	0,00	0,29	2,71	1,43	5,43	15,86
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion													0,00
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune													0,00
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,21	0,00	0,14	0,14	0,50
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	0,00	1,00
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	0,86	1,00	0,00	2,00	0,14	0,29	0,29	0,00	2,00	1,71	2,00	0,29	10,57
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs													0,00
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	1,43	0,29	0,00	1,57	0,57	0,86	0,86	6,00
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	0,43	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,64	0,43	0,86	0,00	2,71
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,14	0,29	0,00	2,43
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	0,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	0,00	1,43
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	0,00	0,29	0,93	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,36
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	0,57	0,86	0,00	0,29	0,00	0,14	0,00	0,00	0,86	0,00	0,00	0,00	2,71
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	0,57	0,00	0,00	0,29	0,00	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,21	0,50
Total nombre de jour		14,14	10,57	5,50	15,00	11,71	13,14	7,07	5,86	14,71	14,43	12,43	12,71	137,29

Annexe 4 : Index des fiches actions

OLT	OPG	Code	Opération
OLT II	OPII.2	CS 1	Suivi des végétations prairiales
OLT II	OPII.1	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique
OLT II	OPII.1	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR
OLT II	OPII.1	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs
OLT II	OPII.2	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux
OLT II	OPII.2	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR
OLT II	OPII.2	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
OLT II	OPII.2	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse
OLT II	OPII.2	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique
OLT II	OPII.1	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles
OLT II	OPII.1	CS 11	Suivi du peuplement piscicole
OLT II	OPII.1	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane
OLT II	OPII.1	CS 13	Inventaire des arachnides, opiliens et coléoptères de la RNR
OLT II	OPII.2	CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères
OLT II	OPII.1	CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères
OLT II	OPII.1	CS 16	Suivi du peuplement d'odonates
OLT II	OPII.1	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables
OLT II	OPII.2	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux
OLT II	OPII.1	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques
OLT I	OPI.3	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes
OLT I	OPI.3	IP 2	Contrôler les chardons
OLT I	OPI.1	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention
OLT I	OPI.1	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique
OLT I	OPI.1	IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique
OLT I	OPI.2	IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion
OLT I	OPI.2	IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite
OLT I	OPI.1	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche
OLT IV	OPIV.2	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR
OLT I	OPI.1	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal
OLT II	OPII.2	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides
OLT I	OPI.2	MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local
OLT IV	OPIV.2	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61
OLT IV	OPIV.2	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires
OLT IV	OPIV.1	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales
OLT IV	OPIV.1	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif
OLT IV	OPIV.1	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion
OLT III	OPIII.1	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune
OLT III	OPIII.2	CI 1	Entretien de la signalétique existante
OLT I	OPI.2	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR
OLT III	OPIII.1	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire
OLT I	OPI.1	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs
OLT III	OPIII.1	CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable
OLT III	OPIII.2	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR
OLT III	OPIII.1	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques
OLT III	OPIII.1	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires
OLT III	OPIII.2	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR
OLT III	OPIII.2	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site
OLT III	OPIII.2	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site